

Régis de SAINT-JOUAN

HISTOIRE DES ARCHIVES  
DES  
COTES-DU-NORD

Extrait de :

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES COTES-DU-NORD  
BULLETINS ET MÉMOIRES, tome cx, année 1981

LES PRESSES BRETONNES - SAINT-BRIEUC  
1982

# HISTOIRE DES ARCHIVES DES COTES-DU-NORD

---

## 1. L'ORIGINE DES ARCHIVES DU DEPARTEMENT

(1790-an III)

Les archives des Côtes-du-Nord ont commencé d'exister en même temps que le département le 9 juin 1790, puisque le premier acte destiné à y être déposé fut le procès-verbal dressé ce jour-là pour l'élection de l'assemblée départementale (1).

Les registres des procès-verbaux du Conseil général (à partir du 12 juillet 1790) (2) et du directoire (à partir du 4 août 1790) (3) sont les pièces fondamentales des archives du département pour cette époque.

Le 1<sup>er</sup> août 1790, le roi envoya au département des Côtes-du-Nord une instruction particulière pour lui prescrire de s'occuper sans délai de vingt-deux objets, le premier étant la remise des papiers par les Commissaires intermédiaires des Etats de Bretagne et par l'Intendant de Rennes.

En exécution de ces instructions, divers commissaires se firent

(1) Un exemplaire imprimé à l'époque tient lieu aujourd'hui de la minute, détruite dans l'incendie de 1805.

(2) 1 L 153 et suivants.

(3) 1 L 157 et suivants.

remettre à Rennes les papiers relatifs aux affaires du département des Côtes-du-Nord ou concoururent avec les commissaires des autres départements de la province pour transmettre aux Archives d'Ille-et-Vilaine les papiers communs à la Bretagne.

Ces commissaires furent d'abord, le 18 août 1790, ceux que le département avait déjà envoyés à Rennes le 15 juillet siéger à la " commission des dix " pour la liquidation des affaires de l'ancienne province : Le Normand de Kergé et Delaizire (4). Le travail de la commission pour la remise des papiers (" commission des cinq ") commença le 13 septembre 1790. Le 20 septembre, comme les commissaires des Côtes-du-Nord étaient empêchés par une autre mission, Toussaint Brélivet leur fut substitué (5). Enfin, le 1<sup>er</sup> janvier 1791, le directoire départemental nomma Lefèvre et Limon (ou l'un en l'absence de l'autre) (6). Le travail semble avoir duré au moins jusqu'au 5 août 1791. Le département des Côtes-du-Nord reçut les dossiers des affaires à liquider et ceux qui étaient nécessaires pour établir les rôles de contributions, c'est-à-dire des pièces relativement récentes. Tout ce qui n'avait plus alors qu'un intérêt historique resta en Ille-et-Vilaine.

Le 7 août 1792, le département des Côtes-du-Nord donna son adhésion aux opérations de brûlement des titres généalogiques existant à la Chambre des comptes (7), à Nantes.

La loi du 20 septembre 1792, scellée le 25, disposa, dans l'article 4 du titre VI, que les doubles des registres de baptêmes, mariages et sépultures existant dans les greffes des tribunaux seraient transportés et déposés sous trois mois aux archives des départements. Cela fut fait au moins pour les registres des anciennes paroisses du ressort du tribunal de Loudéac (8).

Juqu'à l'an III, les archives du département furent peu considérables : la partie ancienne (antérieure au 9 juin 1790) se composait

(4) 1 L 157, fol. 11 v°.

(5) Fol. 32.

(6) Fol. 125 v°.

(7) 1 L 282, fol. 153. Les procès-verbaux des réformations des feux du XV<sup>e</sup> siècle, qui avaient beaucoup servi lors de la réformation de la noblesse de 1668, furent considérés comme titres généalogiques et, comme tels, voués à la destruction. Ce fut dommage car elles contenaient aussi, à côté des noms des exemptés, ceux de tous les contributifs. Le brûlement a donc abouti à un résultat opposé à celui qu'on se proposait : les noms nobles ont été conservés, dans les innombrables copies partielles faites depuis 1668, alors que les autres noms ont été généralement détruits. Il ne reste aux Archives de la Loire-Atlantique que quelques volumes intéressant les paroisses des Côtes-du-Nord : évêchés de Quimper (B 2977, 1426-1433), Saint-Brieuc (B 2978-79, 1426-1438), Tréguier (B 2980-84, 1423-1484) et Vannes (B 2985-86, 1440-1482).

(8) Cela causa leur perte partielle dans l'incendie de l'an XIV, comme on le verra plus loin.

des quelques dossiers venus de Rennes et de collections de lois imprimées sur ordre de l'Intendant à partir de novembre 1789. La partie moderne comprenait, outre la suite de la collection des lois, les registres et correspondances du Conseil général, du Directoire et du Procureur-général syndic sous les Assemblées nationales et la Convention.

Il n'y eut donc pas jusque là de besoins particuliers ni en locaux ni en personnel. Les bureaux et le secrétaire général de l'administration y suffisaient (9). Ce sera différent à partir de l'an IV, car il fallut alors envisager d'accueillir au chef-lieu les archives administratives et domaniales des districts, beaucoup plus volumineuses que celles du département et qui seront passées en revue dans le prochain chapitre.

Il faut noter qu'à cette époque (fin de l'an III) les archives du département se confondent avec les papiers courants de l'administration, qui comprennent essentiellement les collections du secrétariat (lois, registres) et, à un moindre titre, les registres en cours et les dossiers des affaires courantes des bureaux. Le mot *archives* semble avoir alors un sens un peu différent de celui d'aujourd'hui. Il désigne les registres et papiers lorsqu'ils forment une masse assez volumineuse ou ont une valeur légale particulière (la loi ordonne, pour certaines pièces fondamentales, qu'elles seront « déposées aux archives de l'administration » (10). Ce même mot d'*archives* ne peut encore s'appliquer aux papiers trop anciens pour être d'usage administratif courant et qui ont pris un intérêt historique, car il n'y a pas encore de papiers de cette sorte au sein de l'administration départementale.

## 2. LES ARCHIVES DES DISTRICTS

(1790-an IV)

Le département des Côtes-du-Nord était divisé en neuf districts : Saint-Brieuc, Broons, Dinan, Guingamp, Lamballe, Lannion, Loudéac, Ponthieux et Rostrenen.

(9) En l'an II, Martin tenait l'arrangement des archives, sous la direction du secrétaire. Après la démission de Duval, il se trouva seul à la tête du bureau des expéditions, dont le directoire départemental le nomma chef le 9 germinal an II (29 mars 1794. 1 L 162, fol. 43 v°). En messidor an II (juill. 1794), il fut nommé bibliothécaire à la bibliothèque publique du district de Dinan (3 L distr. de Dinan, délib., fol. 102 v° et 109 v°).

(10) Loi des 12/20 août 1790, chap. 1<sup>er</sup>, § I, 16<sup>e</sup> alinéa.

Ces administrations, subordonnées à celle du département, furent élues entre le 15 et le 17 juin 1790 et elles entrèrent en activité entre le 11 et le 27 juillet. Dès qu'elles existèrent elles eurent des archives.

Ces archives administratives nouvelles s'augmentèrent de divers fonds, conformément à la loi :

1) archives de la Commission intermédiaire des Etats de Bretagne : papiers concernant les communautés (instruction du 1<sup>er</sup> août 1790, § 1<sup>er</sup>) ;

2) archives des bénéficiers, corps, maisons et communautés, c'est-à-dire des biens déclarés nationaux (loi du 5 nov. 1790, titre III, art. 9 et 10) ;

3) archives des émigrés, c'est-à-dire des biens nationaux de deuxième origine (décret du 31 oct./25 nov. 1792, n° 902, section II, art. 6).

Quant aux papiers de l'administration même des districts, ils étaient fort encombrants, surtout à cause de la gestion et de la vente des domaines nationaux, dont la charge incombait aux districts.

La remise de titres aux acquéreurs de biens nationaux (loi du 12 juillet 1793) porta surtout sur des baux récents et ne dut pas causer de diminution sensible aux dépôts des districts. Le décret du 7 messidor an II prévoyait la nomination de préposés au triage en vue d'un envoi massif des titres domaniaux dans des dépôts nationaux, mais elle ne semble pas avoir été appliquée dans les Côtes-du-Nord, bien que le nombre des préposés eut été fixé à trois (11).

Voici ce que l'on sait sur le travail effectué dans plusieurs des districts jusqu'à leur liquidation en l'an IV.

1. *Dépôt de Saint-Brieuc.* Il y eut d'abord au bureau des domaines deux archivistes, l'un pour les biens ecclésiastiques et l'autre pour les biens de seconde origine. Ce furent respectivement Pierre Le Neuder à partir du 11 fructidor an II (28 août 1794) et Botrel à partir de vendémiaire an III (22 sept. 1794).

Ensuite l'ensemble des bureaux des domaines fut placé sous l'autorité d'un "chef archiviste", Bonaventure Le Saulnier. Celui-ci avait rempli des fonctions plus considérables (12). Sorti des goeles

(11) Lettre du 12 brumaire an III (2 nov. 1794).

(12) Bonaventure Le Saulnier du Vaubello, ancien avocat au Parlement de Bretagne et sénéchal du comté de Plélo, avait été élu juge de paix de la ville de Saint-Brieuc le 15 novembre 1790 puis procureur-général syndic du département le 2 septembre 1792. Homme de caractère et excellent juriste, il osa réclamer fermement mais en vain, à

de la Terreur le 20 vendémiaire an III (11 oct. 1794), il fut adjoint à l'administration du district par arrêté du 6 pluviôse an III (25 janvier 1795) (12 bis) et assumait la charge des archives du district pendant six mois. Il eut pour sous-archiviste Botrel, nommé plus haut, jusqu'en floréal an III (19 mai 1795), puis Pleven jusqu'au 15 brumaire an IV (6 nov. 1795).

A partir de cette dernière date, libéré de ses fonctions auprès du district, supprimé, Le Saulnier reprit sa profession d'avocat et continua de mettre sa compétence juridique et administrative et son talent au service des prêtres, des chouans et des familles des émigrés, à qui il servit maintes fois de "défenseur officieux" et de conseil devant les tribunaux.

Pleven resta seul chargé du bureau des domaines jusqu'au 16 frimaire an IV au moins (7 déc. 1795).

2. *Dépôt de Broons.* Le 5 juin 1793, le département prescrivait au district « de réunir dans un lieu sûr et commode tous les titres trouvés dans les ci-devant maisons religieuses et autres supprimées et ceux qu'ont laissés les émigrés ». Il l'autorisait à « prendre un homme probe et intelligent » pour classer ces papiers et à « faire faire les meubles nécessaires pour les receler et conserver ».

Mais il paraît qu'un tel homme, et capable, était aussi rare dans ce district qu'un juste à Sodome et Gomorrhe et, le 3 juillet, le directoire du district faisait part de l'impossibilité « de trouver un homme propre à ce genre de travail, dans un moment où nous ne trouvons pas même de copiste » (13).

Il est possible que l'affaire en restât là.

Il faut signaler aussi que certains dépôts d'archives de seigneuries, d'abbaye ou autres avaient été pillés dès janvier 1790 avant même d'avoir été réunis au district. Ce fut le cas chez un notaire de Plumaudan (14) le 19 janvier, à l'abbaye de Beaulieu le 21 et au château d'Yvignac le 24. Les tenanciers entendaient faire disparaître les titres des rentes féodales bien que celles-ci aient été abolies par la loi du 4 août 1789. Ils brisaient les scellés du district quand il y en avait et brûlaient les titres (15).

plusieurs reprises, en présence des commissaires de la Convention Billaud-Varennes et Sevestre, du 5 au 19 avril 1793, l'application de la loi qui exemptait de la détention les prêtres sexagénaires et infirmes et la mise en liberté des suspects pour les mettre en état de nourrir leur famille (1 L 162, fol. 3 v°-20 v°). Il fut arrêté comme fédéraliste le 12 septembre 1793.

(12 bis) 10 L district de Saint-Brieuc, 4<sup>e</sup> reg. de délibérations, fol. 35.

(13) 2 L district de Broons. Reg. de corresp. n° 5, fol. 169 v°-170.

(14) Titres féodaux de M. Juchaut des Jamonnières en Saint-Juvat et Plumaudan.

(15) A. LEMASSON, *Histoire du pays de Dinan*, t. II, 1926, p. 183-185, 357-359.

3. *Dépôt de Dinan*. Comme le décret de la Convention nationale en date du 12 frimaire an II (2 décembre 1793) avait prescrit de réunir dans un dépôt les parchemins et papiers donnés pour être brûlés, le district, par sa délibération du 27 germinal an II (16 avril 1794), désigna à cette fin le vieux noviciat de la maison nationale des Jacobins de Dinan. Le 9 brumaire an III (30 octobre 1794), il désigna deux citoyens « comme sujets propres à remplir les fonctions d'archivistes dans ce district » et arrêta d'envoyer au Comité des décrets de la Convention le tableau de leur vie politique (16).

Cependant aucune de ces deux personnes ne semble avoir été nommée ni avoir travaillé aux archives pour le district. Son premier archiviste connu est Egault père, qui s'efforça de mettre en ordre les papiers relatifs à plusieurs communes et ceux des biens nationaux. Mais il donna bientôt sa démission et fut remplacé par Carillet dont la nomination fut approuvée par arrêté du département en date du 9 fructidor an III (26 août 1795). Carillet conserva son traitement jusqu'en ventôse an IV (20 mars 1796).

Il y avait encore, à cette époque, une grande quantité de papiers répandus sur les pavés de l'église des Jacobins. Carillet fut chargé de les entreposer dans un local plus sûr (17).

Nous savons également que les archives de la seigneurie de Coëtquen en Saint-Hélen, qui auraient dû être transportées au dépôt du district, avaient été pillées et brûlées à Châteauneuf (Ille-et-Vilaine) le 22 janvier 1791 (18).

4. *Dépôt de Guingamp*. Déjà, le 20 décembre 1790, le district sollicitait du département l'autorisation de nommer un archiviste pour classer les titres des maisons religieuses (19). Il lui fut répondu d'attendre jusqu'au printemps, la saison n'étant pas opportune. Le district revint à la charge le 18 janvier 1792, puis les 6 et 25 février 1792. Mais sa bonne volonté ne dut pas être récompensée si, comme il semble, il n'obtint aucune réponse.

5. *Dépôt de Lamballe*. L'histoire du dépôt de Lamballe et de ses archivistes est intimement liée à celle des archives du duché de Penthièvre. Les excellents inventaires du chartrier ducal (20) avaient été rédigés à partir de 1777 sous la direction de Pierre-Trémur Le

(16) 3 L, délib., fol. 2 v° et 240 v°-241.

(17) Lettre du 18 frimaire an IV (9 déc. 1795). 1 L 284, fol. 110 v°.

(18) 3 L distr. de Dinan, reg. A, fol. 50 v°-52.

(19) 1 L 281, fol. 25 v°.

(20) 1 E 53-54, 463-471, 839-842, 1114-1122, 1351-1355.

Dissez de Penanrun. Augustin Josse avait travaillé à ces archives dès 1777 et les quitta seulement le 1<sup>er</sup> germinal an II (21 mars 1794) pour entrer au district comme chef du bureau des domaines nationaux.

Lors de la liquidation du district, les anciens administrateurs remirent le 27 brumaire an IV (18 nov. 1795) les archives des biens nationaux à Saullay, receveur du domaine national au bureau de Lamballe. Le lendemain ils restituèrent à Edouard [de la] Moussaye des archives familiales et foncières.

Le 29 frimaire an IV (20 décembre 1795) Josse fut désigné par le district en liquidation pour classer les titres et papiers. Il commença son travail le 1<sup>er</sup> nivôse (22 décembre) et s'arrêta le 30 floréal (19 mai 1796) sur l'ordre de l'administration départementale. Il avait classé les titres de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois et mis à part ceux des fabriques Saint-Jean et Saint-Martin de Lamballe, ceux de fondations particulières et ceux d'émigrés. Mais les archives des Augustins et des Ursulines de Lamballe étaient encore mélangées. Il restait aussi vingt sacs à trier.

6. *Dépôt de Lannion*. Par arrêté du directoire en date du 12 août 1793, Jean-Marie Keranfort « attaché dès sa première jeunesse à cette partie » fut nommé archiviste « à l'effet de recueillir tous les titres et papiers relatifs aux biens des émigrés et des domaines nationaux (et) d'en faire l'inventaire et le triage ».

Keranfort, ayant été nommé instituteur à Penvénan le 1<sup>er</sup> vendémiaire an III (22 sept. 1794) (21), opta pour cette place. Caudan demanda le 18 vendémiaire (9 oct.) à lui succéder comme archiviste du district. Je ne sais s'il obtint ce poste.

Dès fructidor an V (sept. 1797), les archives se trouvaient dans la maison Crechuzien (22), ancien manoir confisqué sur l'émigré Saliou de Chef du bois.

\*  
\*\*

Je n'ai rien trouvé sur les archives des trois autres districts pendant cette période. On sait seulement que les archives du château de Coëtlogon furent réunies au dépôt du district de Loudéac le 15 messidor an IV (3 juillet 1797).

(21) Mme CHOUREAU, *Histoire de Penvénan*, 1971, p. 84.

(22) Ce manoir, situé 28 place du Marchallac'h, est aujourd'hui inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques (décret du 18 juillet 1973).

3. VERS LE RASSEMBLEMENT DES PAPIERS PUBLICS  
A SAINT-BRIEUC  
(An IV-an VIII)

Les districts ne furent pas maintenus par la constitution du 5 fructidor an III (12 août 1795) entrée en vigueur le 5 brumaire an IV (27 octobre 1795). Le sort de leurs archives fut ainsi réglé par la loi du 21 fructidor an III (7 septembre 1795).

« Art. 31. Dans le délai de quinzaine, à dater de la publication de la présente loi, les districts feront la division des papiers de leur administration.

« Ceux qui concerneront l'administration générale, seront adressés au département ;

« Et ceux qui se trouveront particulièrement relatifs à une commune ou à un canton, seront réservés pour être adressés ou remis à l'administration municipale qu'ils pourront concerner.

« Les préposés au triage des titres, établis par la loi du 17 messidor an 2, sont chargés de concourir, pour ce qui les concerne, à l'exécution du présent article. »

Une circulaire du 1<sup>er</sup> floréal an IV (20 avril 1796) précisait la nature des deux catégories de papiers.

Le 8 brumaire an IV (30 octobre 1795), les administrateurs du département prescrivirent à l'ingénieur en chef Piou d'examiner les appartements situés au-dessus de ceux de l'administration (23). S'il les jugeait propres à recevoir les papiers des anciens districts, il devait immédiatement les faire réparer et aménager. Pour ce travail, Piou reçut, jusqu'au 26 nivôse an IV (16 janvier 1796) 104 000 livres. Il semble qu'il n'y avait qu'une seule salle, meublée d'un épi en U (24).

Les papiers du district de Loudéac furent transférés au chef-lieu le 1<sup>er</sup> complémentaire an IV (17 septembre 1796).

Ceux du district de Saint-Brieuc devaient être en partie sur place

(23) Dans l'ancien hôtel de ville sur la place du Martray (aujourd'hui place du général de Gaulle).

(24) L fonds Piou.

(25) 1 L 284, fol. 122.

puisque les bureaux du district cohabitaient avec ceux du département dans l'ancienne maison de ville. Mais une autre partie fut conservée dans la maison Picot, nationalisée sur l'émigré Picot de Plédran et utilisée d'abord comme maison de détention pour les prêtres. Cette partie semble avoir été transférée au siège de l'administration centrale le 28 nivôse an V (26) (17 janvier 1797).

Le 21 ventôse an V (27) (11 mars 1797), le département adressa une réclamation aux municipalités des sept autres anciens chefs-lieux de district et ajoutait pour faciliter leur tâche : « Si le triage n'a pas été effectué, vous devez nous envoyer tous les papiers ; il se fera ici et nous transmettrons à chaque canton ce qui le concerne. »

De l'ancien district de Dinan vinrent le 11 thermidor an V (29 juillet 1797) les papiers du bureau de la guerre et ceux du comité révolutionnaire. Rien des autres districts.

A cette époque, les archives du département ne comprenaient que des documents révolutionnaires et quelques dossiers administratifs de la fin de l'Ancien Régime, encore utiles récemment. Quant aux archives des seigneuries et des maisons religieuses pour les siècles antérieurs à la Révolution, elles étaient encore conservées dans les neufs dépôts particuliers des anciens districts. La loi du 5 brumaire an V (26 oct. 1797) prescrivit aux assemblées centrales de département de faire rassembler dans le chef-lieu du département tous les titres et papiers dépendant des dépôts appartenant à la République. Il fallut trouver un nouveau local pour donner asile à cette masse considérable. L'ingénieur en chef fut de nouveau mis à contribution pour réparer à cette fin un vieux bâtiment, ancien auditoire, situé au fond de la cour du département (28). Un devis fut fait le 18 fructidor an V (4 septembre 1797) malgré l'embarras de l'ingénieur (29). Il se montait à 4670.73 F, qui furent accordés par le ministre et payés à l'entrepreneur Mathurin Guérin, suivant arrêté du 14 messidor an VII (2 juillet 1799) (30). Mais la mise en état du bâtiment n'était pas terminée, car, dès le lendemain, l'administration réclama à Piou un nouveau devis des ouvrages qui restaient à faire à ce même bâtiment (31). Le travail coûta en tout 9568.11 F

(26) 1 L 172, fol. 40 ; 1 L 179, fol. 96.

(27) 1 L 284, fol. 141 v<sup>o</sup>-142.

(28) L fonds Piou : lettres des 4 prairial an V (23 mai 1797), 2 messidor an V (20 juin 1797) ; 1 L 162, fol. 172 v<sup>o</sup>.

(29) « Je suis très embarrassé quelle estimation donner aux bois et planches pour l'établissement des rayons ou tablettes de dépôts : le canton n'en fournissait qu'à des prix excessifs, qui sont encore renchérissés par les différentes constructions qui ont eu lieu dans cette commune ». 5 fructidor an V (22 août 1797). La chute de la valeur des assignats se faisait sentir. 1 L 284, fol. 158.

(30) 1 L 174, fol. 46.

(31) 1 L 285, fol. 64.

et fut achevé dès la fin de l'an VII (32). Au début de l'an VIII, l'administration considérait que « le bâtiment à fond de cour a(vait) été réparé ou, on peut le dire, réédifié, (...) pour servir à l'établissement des dépôts ordonnés par la loi du 5 brumaire an V ». Mais ce local ne servit pas aux archives. Il fut " provisoirement " occupé par le bureau de la guerre, par le commandant de la place et par des dépôts d'armes et d'effets militaires (33).

Il ne semble pas qu'aucun classement important ait été fait à cette époque à Saint-Brieuc. Botrel, le même qui avait travaillé aux archives du district sous la direction de Le Saulnier en l'an III, fut bien désigné comme archiviste du département au début de brumaire an VI (fin octobre 1797) mais il ne travailla à mettre en ordre les archives que pendant quelques jours. Dès le 27 brumaire (17 novembre) il était retourné à son ancienne mission, qui consistait à organiser les municipalités cantonales et à préparer les nominations des commissaires près les cantons. Pour son travail de brumaire, il demandait « un traitement proportionné au pénible travail d'archiviste (34) (...). Ce travail demande beaucoup d'application et fatigue beaucoup la vue par la lecture et le triage des anciennes chartes presque toutes illisibles ». Je ne sais s'il reprit son dur labeur de chartiste, mais il figure comme commis sur les états de traitement jusqu'en frimaire an VIII (35) (décembre 1799).

Cependant le directeur du Domaine national faisait valoir le 24 frimaire an VI (14 décembre 1797) l'avantage et même la nécessité de classer les titres du département et des anciens districts. « Cela a paru onéreux mais c'est pressant et pourrait amener des rentrées d'argent beaucoup plus grandes que la dépense. » Il proposait Josse pour classer les archives de Penthièvre (36).

Cette suggestion fut suivie et Josse fut nommé, conjointement avec Genty, pour le triage des titres 1) des archives de Penthièvre, 2) du dépôt du ci-devant district de Lamballe. L'arrêté du département

(32) Le travail fut fait par Guérin « à l'économie » sous la surveillance de Piou. La somme de 4670.73 F n'avaient pas suffi car on s'aperçut, en cours de travaux, qu'il fallait refaire entièrement la couverture, les poutres et certains murs, ce qui n'était pas prévu au devis. La différence fut financée par la vente de 23 caisses de savon acquises en l'an III par l'administration pour être vendues au taux du *maximum* et dont les municipalités n'avaient pas pris livraison (1 L 174, fol. 90). La vente produisit 4678 F dont 4478 furent remis à Guérin jusqu'au 16 floréal an VII (5 mai 1799).

(33) Rapport du 24 germinal an VIII (14 avril 1800).

(34) Au début, les archivistes des administrations pouvaient être payés comme chefs de bureau (c'était le cas de Le Saulnier). Mais le 6 vendémiaire an IV (28 septembre 1795), le Comité des finances de la Convention arrêta qu'ils seraient assimilés, pour leur traitement, aux commis principaux de première classe.

(35) 1 L 174, fol. 81. Il n'y figure plus en nivôse (fol. 103).

(36) Nous avons vu plus haut que Josse avait été déchargé de son travail de classement le 30 floréal an IV (19 mai 1796).

est du 6 floréal an VI (25 avril 1798). En fait ils ne travaillèrent qu'à la première partie de leur mission et ce jusqu'au 15 germinal an VIII (5 avril 1800).

Puisqu'il est question des archives de Penthièvre, c'est ici le lieu de citer une lettre de la duchesse d'Orléans (37) qui y fait allusion : « Paris, ce 15 juillet 1797 v.s. (27 messidor an V). Quelque soit, citoyens, mon désir de faire ce qui peut être agréable aux habitants de Lamballe, vous trouverès sans doute qu'il est bien naturel qu'avant de répondre positivement à la demande que vous me faites, je prenne des renseignements convenables et sur *l'état de mes archives* et sur ce que je dois faire du local que vous me désignès. Vous devès estre bien persuadés d'avance que je ferai tout ce que ma position me permettra pour vous exprimer et aux habitants de Lamballe ma sensibilité. L.M.A. Bourbon-Penthièvre. » (38)

On ne voit pas que des classements aient été effectués dans les autres anciens districts.

Il faut signaler aussi, à la fin de cette période troublée, ce qu'il advint de certaines archives du fait des Chouans.

La ville de Saint-Brieuc tomba entre leurs mains le 5 brumaire an VIII (27 octobre 1799) aux premières heures du jour. Les Chouans pénétrèrent dans les bureaux du département, qui occupaient le premier étage de l'hôtel de ville. Ils enfoncèrent deux portes, renversèrent des cartons du bureau de l'Instruction et des Travaux publics, foulèrent au pied les papiers, en lacérèrent et brûlèrent même une partie (39). Une fusillade se fit alors entendre sur la place ce qui détourna les assaillants de visiter les autres bureaux. Ils ne s'attardèrent pas (40) car leur but était de s'emparer de la prison et d'en délivrer les prisonniers.

On attribue aussi aux Chouans la perte des archives du district de Rostrenen. En effet les autorités publiques évacuèrent la ville le 30 nivôse an VIII (20 janvier 1800) (41). L'armée royaliste l'occupa

(37) Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, fille du dernier duc de Penthièvre et mère du futur roi Louis-Philippe.

(38) Cette lettre existe en original aux Archives des Côtes-du-Nord. Rien n'indique à quels administrateurs elle fut adressée (département, municipalité ?), ni à quel objet elle se rapporte. Peut-être s'agissait-il de loger dans une pièce du château les archives de l'ancien district.

(39) Circulaire et rapport de l'Administration centrale, 7 et 8 brumaire an VIII ; témoignage de Romain Desury, orfèvre, 11 brumaire an VIII, etc. (D. TEMPIER, *L'Invasion de Saint-Brieuc par les Chouans. Récits et documents*, Saint-Brieuc, 1889, p. 28, 32, 51, 63, 68).

(40) On apporta à l'un des chefs des Chouans des papiers pris au Département ; il les ramassa dans son portefeuille et défendit d'en prendre d'autres. Témoignage de Charlotte Poussin, cardeuse de laine, 13 brumaire (ouvrage cité, p. 63).

(41) 1 L m5 150 et 151.

aussitôt et son état-major s'installa dans le château, qui était précédemment le siège de l'administration. Ils brûlèrent publiquement dans la cour du château les papiers entreposés dans les mansardes (42).

A la veille de l'arrivée du premier préfet des Côtes-du-Nord, il restait encore à faire entrer dans les archives du département la plus grande partie, sinon la totalité des dépôts des anciens districts qui n'avaient pas encore été réunis à Saint-Brieuc, faute de local approprié.

#### IV. LES ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE SOUS L'EMPIRE ET LA RESTAURATION

Parmi les dépenses que le Conseil général vota pour l'an X figure un archiviste à 1 800 F, car « il est indispensablement nécessaire d'avoir un archiviste, les archives étant dans le plus grand désordre » (43). Le 26 germinal an X (16 avril 1802), le préfet arrête que « le citoyen Jacob, l'un des chefs du bureau des domaines nationaux est en même temps attaché aux Archives de la préfecture sous la direction du secrétaire général » (44).

Michel Jacob était cousin germain de Jean-Marie Jacob, évêque des Côtes-du-Nord et conseiller de préfecture (45). Tous deux appartenaient à une famille notable de Plouézec, les Jacob de Coathalec. Lors du plébiscite pour la Constitution de l'an VIII en nivôse an VIII (décembre 1799), Michel Jacob, employé au département, fut le seul à voter *non* (46). Et le vote était public. Cela ne mit pas fin à sa carrière administrative. Peut-être par le crédit de son cousin évêque, il était, dès le 28 messidor an VIII, employé au bureau des domaines nationaux. Il avait déjà le traitement de 1 800 F qu'il conserva comme archiviste (47).

Les papiers étaient alors déposés dans les greniers de la Préfecture

(42) C'est du moins ce qui résulte des procès-verbaux des 4 janvier et 26 mars 1818 (3 T archives des districts). Un rapport du 18 novembre 1812 y fait aussi allusion (3 T archives, marche générale du service).

(43) 1 N délibérations du conseil général, fol. 77 v<sup>o</sup>, 78.

(44) 4 K 6, fol. 41 v<sup>o</sup>.

(45) Jean-Marie Jacob mourut à Saint-Brieuc le 8 prairial an IX (28 mai 1801), laissant « veuve » l'église constitutionnelle des Côtes-du-Nord.

(46) Sur les registres conservés pour les Côtes-du-Nord, il y eut, face au seul *non* de Jacob, 979 *oui*. *Arch. nationales*, B II 133-134 (cité par R. DURAND, *Le dép. des C.-du-N.*, t. I, 1926, p. 82-83).

(47) En l'an XI, ce traitement tomba à 1600 F (1 N délib., fol. 23 v<sup>o</sup>).

(ancien siège de l'administration départementale). La ville qui louait cet immeuble au département mit à la disposition du préfet, sans augmentation de loyer, le surplus des greniers du grand corps de logis pour les Archives de la préfecture. Ce fut l'objet de la délibération municipale du 7 fructidor an VIII (25 août 1800) (48). Par arrêté du 5 thermidor an X (24 juillet 1802), le préfet requit l'ingénieur en chef d'examiner l'état de ces greniers pour étudier la possibilité d'établir des archives, d'examiner aussi la contiguïté du bâtiment avec un four voisin, enfin d'apprécier le danger du feu (49).

Le préfet attacha François Martin (50) aux archives de l'administration en qualité d'employé de préfecture à compter du 1<sup>er</sup> vendémiaire an XIV (23 septembre 1805). Par le même arrêté du 5 vendémiaire (27 septembre), Martin était aussi chargé provisoirement de diriger le jardin des plantes et la pépinière et de conserver la bibliothèque du département. Il lui était prescrit de faire tout d'abord le récolement de la bibliothèque et d'y faire transporter les objets du cabinet d'histoire naturelle. Aussi peut-on présumer qu'il ne put s'occuper des archives avant leur destruction partielle par le feu.

En effet toutes les mesures prises en l'an XI et en l'an XII pour écarter ce risque (51) furent vaines. Dans la nuit du 28 au 29 frimaire an XIV (19-20 décembre 1805), vers 2 heures, un incendie éclata dans la cheminée de la salle des séances du Conseil de préfecture. La mansarde située au-dessus de cette salle fut consumée. Des registres d'état civil des environs de Loudéac jusqu'en 1789 s'y trouvaient, que le tribunal de cette ville n'avait pas encore fait prendre. On n'en sauva que des débris calcinés et humides (52).

Au cours de l'incendie, on tenta de sauver une partie des archives et, pour arrêter le progrès des flammes, on les déplaça ; cet « enlèvement si subit et si tumultueux au milieu de la nuit » fit du dépôt un « amas informe de papiers » (53).

Michel Jacob eut ensuite l'obligation attristante d'énumérer les documents qui avaient péri. Il cita de mémoire ceux de la mansarde

(48) N préfecture : occupations temporaires.

(49) 4 K 6, fol. 45.

(50) Peut-être le même Martin dont il a été question plus haut comme ayant déjà été chargé des archives du département, puis de la bibliothèque du district de Dinan en l'an II.

(51) 4 K 6, fol. 53, 67 v<sup>o</sup>, 95 v<sup>o</sup>.

(52) D'après la loi du 20 ventôse an XI (11 mars 1803) et le nouveau Code Napoléon (art. 43), ces doubles auraient dû se trouver au tribunal de Loudéac, mais le transfert n'avait pas encore eu lieu. Les registres antérieurs à 1790 de trente-deux communes du pays de Loudéac portent aujourd'hui la marque du feu et plusieurs ont été traités depuis au Laminator par l'atelier de restauration des Archives nationales. Seuls les états civils de Cadéac, Langourla et Plouguenast sont aujourd'hui intacts, parmi les trente-cinq communes énumérées par Jacob.

(53) Rapport du 26 octobre 1807 (*Arch. nat.*, F2 I 3693).

des archives : outre l'état civil déjà mentionné, elle contenait les minutes des procès-verbaux des assemblées électorales depuis 1790, la correspondance au sujet du 31 mai 1793 (insurrection de Paris contre les Girondins), la correspondance des districts sur des mesures de sûreté générale depuis 1793, la correspondance des généraux, le compte du département de brumaire an IV, les lettres et autres pièces saisies en 1792 et 1793, les originaux des listes de notables de l'an IX et de l'an X, etc.

Les chefs de plusieurs bureaux signalèrent d'autres pertes, notamment des comptes d'anciennes fabriques, ceux des recettes des fouages, tous les matériaux réunis pour former la statistique du département. De quoi donner bien du regret aux historiens.

Le 6 octobre 1807, le département (54) acheta à la ville l'ancien hôtel de ville où il était installé, au premier étage, depuis 1790, ce qui devait permettre de trouver de la place pour les Archives. Des échelons et tablettes y furent placés à cette fin (mémoire de Louis Paturel, 14 juin 1809) (55).

Un nouvel effort fut fait pour rassembler les archives des districts avec la collaboration des sous-préfets et des maires (56). Il vint de Pontrieux des papiers d'émigrés et de corporations supprimées, en quelque 20 barriques. Faute de place ailleurs, elles furent déposées à la cathédrale, dans l'ancienne chambre du chapitre, dont le préfet prit les clefs. A l'occasion de réparations, l'évêque eut besoin de ce local pour l'utiliser comme sacristie et demanda au préfet le 25 septembre 1809 (57) d'en chercher un autre. Le préfet écrivit au maire de la ville le 28 afin de disposer de greniers dans la maison de l'Ecole secondaire. Je ne sais si ces requêtes aboutirent, ni quand ces papiers rentrèrent à la préfecture. Quant aux papiers propres au district, ils furent envoyés de Pontrieux le 8 novembre 1811.

Le 29 avril de la même année, six poches contenant les papiers du district de Broons furent aussi envoyées à Saint-Brieuc. Le reste trié par Buart, receveur de l'Enregistrement, à la maison de la Croix-Billy, fut conservé par lui comme archives domaniales (abbayes de Beaulieu et Boquen) ou destiné à être rendu à l'émigré Gautier de la Boullaye.

Le 26 octobre 1807 et le 18 novembre 1812, le préfet répondit

(54) Autorisé par une loi du 7 septembre 1807. Le conseil de préfecture avait déclaré cet immeuble domaine national le 29 germinal an IX, mais son arrêté avait été annulé par les Consuls le 29 ventôse an X (4 N préfecture).

(55) 4 N préfecture : travaux.

(56) Autorisation du ministre de l'Intérieur en date du 19 vendémiaire an XI (11 octobre 1802).

(57) V 752.

à des questionnaires du ministre de l'Intérieur relatifs aux Archives. Dans le second de ces rapports, il écrivait : « Il existe des chartes si antiques et tellement usées qu'il est impossible d'en savoir la date. » Le ministre Montalivet ne fut pas satisfait de cette réponse et rétorqua le 24 décembre 1812 par une leçon de diplomatique : « Ces chartes si antiques et tellement usées pourraient être des pièces d'un grand intérêt et vous n'ignorez pas, Monsieur le Baron, que, quel que soit leur état de vétusté et sans le secours des dates, il est des moyens d'en reconnaître l'époque et la matière, au moins par approximation ; la forme, le style, l'écriture, l'examen des papiers réunis, la comparaison des pièces analogues, une tradition plus ou moins ancienne, tels sont les principaux moyens qu'un archiviste intelligent a toujours à sa disposition pour se diriger dans des archives de cette nature. »

Le préfet dut être bien étonné, car c'était la première fois que le gouvernement laissait poindre pour les archives des Côtes-du-Nord un intérêt autre que purement utilitaire.

Malheureusement il semble bien qu'à cette époque aucun archiviste, intelligent ou pas, ne fût chargé des Archives : Jacob ne s'occupait plus que des domaines nationaux (58).

Vint la Restauration. Des archives furent remises à d'anciens émigrés ou à leur famille (59). Le sequestre mis sur les biens de la duchesse d'Orléans fut levé par ordonnance royale du 20 août 1814. A Lamballe on remit les archives de Penthièvre, dès le 2 octobre 1816, à Tirlot d'Herbourg, son chargé de pouvoir, tandis que les papiers du district (27 registres et 17 liasses) étaient envoyés au préfet le 23 octobre 1816 et que ceux de trois abbayes (Saint-Aubin, Boquen et Beaulieu) étaient remis au receveur des domaines Rebillon (60).

D'autres titres encore furent restitués sous la Restauration à leurs anciens propriétaires : Boisgelin Cucé (27 novembre 1816), le Corgne de Resnon (9 juin 1818), Boisgelin Kersa (24 décembre 1818), Kerroignant Trezel (17 septembre 1821), Kergariou (30 décembre 1829), etc. (61). Il y eut aussi des titres, en petit nombre, remis à des acquéreurs de biens nationaux jusqu'en 1823 et à des établissements publics, fabriques et hôpitaux, à Etables (1817), Ploufragan (1822), Châtelaudren (1824), etc.

(58) Rapport du 23 juin 1817.

(59) Nous avons déjà vu des restitutions faites aux La Moussaye (1795) et aux Gautier de la Boullaye (1811). Il y en avait eu aussi au profit des Lafayette (an XI), Kermel (an XII), Brémoy (an XIII), Montmorency (archives de Matignon, 1806), Kergorlay (1808-1809), etc.

(60) Tous ces papiers étaient entreposés au château de Lamballe, acheté par Mine Le Dissez de Penanrun le 14 ventôse an VI (4 mars 1798) et rétrocédé par elle à la duchesse.

(61) 3 T Archives : sorties de documents.

Le 23 juin 1817, à la suite d'une nouvelle demande de renseignements du ministère de l'Intérieur, un rapport fut fait par Le Minihiy (62), conseiller de préfecture et secrétaire général. Cet excellent administrateur eut toujours la confiance du gouvernement sous tous les régimes : le 23 juin 1814, remplaçant, comme doyen des conseillers de préfecture, le préfet de la Restauration, il avait reçu à Saint-Brieuc le duc d'Angoulême. Deux jours après il installait ce nouveau préfet, comte de Goyon ; au début des Cent-Jours, il avait encore assuré l'intérim du préfet et maintenu sans violence l'ordre menacé. En juillet 1815, ce fut entre ses mains, une fois de plus, que le préfet remit ses pouvoirs. Toujours irremplaçable, Le Minihiy était en fonctions au conseil de préfecture sans solution de continuité depuis l'an VIII (63). Le rapport concernant les archives est entièrement de sa main. Il prouve que ce magistrat ne se limitait pas aux relations publiques superficielles mais savait aussi entrer dans le détail des papiers nécessaires au travail des bureaux.

Les archives étaient alors conservées dans trois mansardes et un grenier, humide et encombré ; on ne pouvait y faire entrer les papiers devenus inutiles dans les bureaux. Une partie était rangée sur des tablettes, une autre entassée sans ordre dans des barriques (64) et des sacs. Les registres étaient classés par district. Celui de Rostrenen n'avait fourni qu'un registre et quelques liasses insignifiantes (65).

On destinait à la direction des Archives le chef du bureau des domaines nationaux Jacob : « Son bureau n'est presque plus rien aujourd'hui, mais il n'est pas disponible car il y a encore une affluence de réclamations. »

Pour la première fois, nous avons un état chiffré de l'importance des papiers de la préfecture. En voici le tableau.

(62) Jean-Joseph-Pierre le Minihiy des Granges, né à Rennes le 21 mars 1752, mort à Saint-Brieuc le 12 juillet 1819.

(63) R. DURAND. *Le département des Côtes-du-Nord sous le Consulat et l'Empire*, 2 vol., Paris, 1926 (voir l'index).

(64) Sans doute les vingt barriques venues de Pontrioux.

(65) Cette lacune était attribuée aux destructions faites par les Chouans en 1800.

	Registres	Cartons	Liasses
Bureau des domaines nationaux et archives provenant des districts .....	419	233	831
Bureau de l'Intérieur .....	176	132	64
Bureau de la Guerre .....	65	40	56
Bureau des Travaux publics	83	102	81
Bureau des Contributions ..	150	68	260
Totaux .....	863	575	1292
[Estimation (67) du métrage : 182 m.] .....	[34.5]	[95.8]	[51.7]

A la même époque eut lieu une nouvelle campagne pour le rassemblement des archives des districts. Le préfet écrivit aux sous-préfets de Guingamp, Lannion et Dinan à six reprises, du 11 juin 1817 au 21 mars 1818. Il obtint du sous-préfet de Guingamp, à la fin de mai 1818, 37 registres de l'administration du district de Pontrioux. Le 13 septembre 1819, celui de Lannion lui adressa, en 4 voitures, 56 ballots de serpillières pesant 9668 livres (4,834 tonnes). De Dinan, rien (66).

Deux nouveaux questionnaires officiels sur la situation des archives (1<sup>er</sup> mai et 11 décembre 1820) ne semblent pas avoir reçu de réponse du préfet. Jacob devait être très occupé par le travail de l'indemnité des émigrés. Il quitta d'ailleurs la préfecture le 23 mars 1822 pour cause de maladie. Il était payé comme sous-chef depuis janvier 1815. Le 13 mai 1824, il rédigea de mémoire pour l'administration une note détaillée concernant les archives qu'il avait dirigées ou utilisées pour son service depuis le début du siècle (68).

De 1825 à 1828, au moyen d'un fonds de 2 400 F par an affecté à cet effet par le Conseil général sur les budgets de 1826-1828, le classement des archives fut confié à Athanase-René Saullay (69),

(66) Nous verrons plus loin que les vieux papiers du district de Dinan aboutirent entre les mains de plusieurs marchands et collectionneurs et que certains sont finalement rentrés par des voies détournées dans le giron des archives publiques.

(67) Cette estimation très approximative est faite en supposant, en moyenne, 25 registres ou liasses, ou 6 cartons, par mètre.

(68) Michel-Marie Jacob mourut à Saint-Brieuc le 14 juin 1830.

(69) On trouve quelques détails sur celui-ci dans la *Notice biographique sur M. Saullay de l'Aistre*, consacrée au fils de notre archiviste par Adolphe de la Noue (Saint-Brieuc, L. Prud'homme, 1866, 19 p., 16 x 25 cm) : Saullay père, originaire de Touraine, était arrivé à Lamballe comme fonctionnaire des domaines. Il reçut du Pape le titre héréditaire de baron.

ancien receveur de l'Enregistrement. Comme il s'agissait avant tout de mettre en ordre la question des domaines nationaux et l'indemnité accordée aux émigrés par l'ordonnance royale du 25 août 1825, Saullay ne s'occupa que des papiers des anciens émigrés et de ceux des ventes nationales ; le cadre adopté fut donc celui qui parut le plus pratique pour la fin proposée : il classa les ventes suivant les noms de famille des anciens propriétaires, alors que Jacob les avait disposées par arrondissement et commune, dans l'intérêt du domaine et des acquéreurs. Un classement monarchiste était substitué à un classement républicain, mais nous verrons plus loin que finalement ce dernier l'emporta.

Saullay fut l'auteur de la réponse faite à un nouveau questionnaire du 17 juillet 1829 et il concluait : « Aujourd'hui la surveillance est confiée au secrétaire général. Il faudrait établir un archiviste en titre. »

#### V. L'ŒUVRE DE LA MONARCHIE DE JUILLET

(1830-1848)

En 1830 le changement de régime suscita la candidature de Bourel, ancien imprimeur qui, après la chute de l'Empire, avait perdu la clientèle de la préfecture et dû fermer boutique. Le 10 septembre, il demandait à s'occuper des archives, mises en désordre par Saullay, d'après lui (70).

Cette requête n'eut pas de suite, mais cependant un poste d'archiviste fut créé par le Conseil général le 27 août 1835. Il y eut plusieurs candidats (Delioux, Aubry, Jouannin), mais on les découragea : le 22 février 1836, le préfet écrivait à Delieux : « Rien de plus grave et qui engage plus ma responsabilité que le choix à faire, car le travail dont il s'agit est tellement considérable et d'une si grande difficulté qu'une personne qui a le goût le plus déclaré pour la recherche historique et une grande habitude des écritures gothiques (71) a reculé devant cet amoncellement de vieux titres et de

(70) Saullay avait, il est vrai, bouleversé, dans un but pratique, l'ordre antérieur des papiers et puis il était l'homme du régime précédent.

(71) Sans doute Marie-Rose Aubry, juge suppléant au tribunal de Dinan.

papiers de tout âge dont chacun réclame une étude approfondie et ensuite une méthode de classement raisonnée (...). Peut-être (...) vous-même serez-vous effrayé lorsqu'à côté des avantages de la place, vous aurez à en considérer toutes les obligations. »

En attendant, on ne perdait pas de vue les archives des districts. Il restait à Guingamp dans les greniers du collège des papiers du district, de communautés, d'abbayes, de commanderies, de fabriques, d'émigrés, etc. Dans l'espoir d'avoir bientôt un archiviste pour s'en occuper, on les transféra à Saint-Brieuc en 37 sacs en juin 1836.

Enfin, le 1<sup>er</sup> novembre 1836, le préfet nomma Louis-Auguste Mareschal (72) archiviste de la préfecture. Jadis médecin et percepteur à Pont-l'Abbé, il avait perdu sa place en 1815. 1830 lui offrit l'occasion d'être réintégré dans l'administration : il fut nommé chef de division à la préfecture de la Vienne. Sa nomination à Saint-Brieuc le fit revenir dans son pays, définitivement. Il y prit ses nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> décembre 1836 (73).

Mareschal reçut tout d'abord pour instructions de ne pas s'occuper des archives de l'ancienne préfecture qui allaient être démenagées prochainement dans celle qui venait d'être construite (74), mais de dépouiller en premier lieu « une masse considérable de papiers provenant de l'ancien collège de Guingamp (75), qui ont été jetés sans ordre dans une des pièces de la nouvelle préfecture. » Ce travail dura jusqu'à la fin de juin 1837 dans l'entresol de la préfecture puis, ayant pris contact avec Saullay, Mareschal aborda le classement de l'ensemble des archives. Il adopta une division en cinq arrondissements et ouvrit cinq répertoires :

- 1) Saint-Brieuc (département, anciens districts de Saint-Brieuc et Lamballe, préfecture, ancienne sous-préfecture) ;
- 2) Guingamp (anciens districts de Guingamp, Pontrieux et Ros-trenen) ;
- 3) Dinan (ancien district de Broons. Celui de Dinan n'avait rien versé) ;
- 4) Lannion (ancien district) ;
- 5) Loudéac (ancien district).

(72) Né à Lamballe (Notre-Dame) le 9 janvier 1772, fils de Marie-Auguste, sieur des Rongères, et de demoiselle Louise-Catherine Testard, il avait épousé la fille de François Gesnouin (1750-1814), député du Finistère aux Cinq-Cents puis au Corps législatif de l'an VIII.

(73) P. LEVOT, article de la *Biographie bretonne*, t. II, 1857, p. 404-405. — Dr F. LEJEUNE, *Une famille de médecins bretons, les Mareschal* (La chronique médicale, XLII<sup>e</sup> année, 1935, p. 277-287) ; *La vie agitée de Louis-Auguste Mareschal, commentateur d'Olivier Perrin* (Nouv. revue de Bretagne, t. II, 1948, p. 373-379).

(74) F. MERLET, dans *Les Préfectures françaises*, 1953, p. 27-28. Cette préfecture a été détruite en novembre 1971.

(75) Archives venant du dépôt de l'ancien district de Guingamp.

Ce cadre peut paraître surprenant, mais, à cette époque où les archives étaient considérées avoir surtout une utilité pratique, il était assez naturel (76), d'autant plus naturel que les dépôts des anciens districts avaient déjà été auparavant regroupés dans les chefs-lieux d'arrondissement.

Quelque temps après, on démolit l'ancien hôtel de la préfecture. L'archiviste ne pouvant plus y travailler, s'occupa de nouveau des papiers de Guingamp. Dès août 1838, il avait mis à part les documents à vendre et commencé de dépouiller les documents à conserver. Le 22 août, le Conseil général lui rappela ses instructions qui consistaient 1) à classer ce qui concernait l'administration départementale, 2) à classer en second lieu les titres des particuliers, 3) à ne rien communiquer de ces derniers titres avant la fin du triage (77).

L'archiviste continuait son travail de reconnaissance lorsque l'instruction du 24 avril 1841 imposa un cadre de classement différent de celui qui avait été suivi à Saint-Brieuc. Il fallut s'y adapter. Voici ce que Mareschal écrivit au préfet le 17 mai 1841 : « J'attendais avec impatience l'arrivée de ces instructions annoncées depuis près de deux ans (78) et, si vous y avez jeté un coup d'œil, vous aurez pu vous convaincre, Monsieur le Préfet, qu'il doit être plus facile de les rédiger que de les mettre à exécution. Elles auront, je crois, pour résultat immédiat, d'obliger à remanier le travail fait jusqu'à ce jour dans un grand nombre d'Archives. Heureusement que *tout* ayant été à faire dans celles des Côtes-du-Nord et le triage étant encore fort loin d'être terminé, on pourra le modifier d'après les ordres ministériels. J'avais au reste prévenu une partie importante des recommandations (79). C'est ainsi que j'ai déjà opéré des classements par *familles*, par *communes*, par *fabriques* (...) Je ne suis pas loin des voies indiquées par l'Instruction et (...) je vais faire tout mon possible pour me conformer à tout ce qu'elle prescrit (...) Je pense qu'un grand nombre de mes collègues doivent regretter, comme moi, que le ministre ait attendu si longtemps à tracer la marche qu'il désire imprimer au travail des diverses Archives du Royaume. »

Le rapport de l'archiviste en date du 19 août 1841 mentionne pour la première fois la nécessité qu'il y a à faire restaurer certains registres par un relieur. Il émet l'avis de continuer à interdire l'accès des archives aux chercheurs afin de ne pas retarder le classement. Son rapport du 31 août 1842 revient à la charge pour les frais de

(76) C'est aussi un cadre par arrondissement qui avait été adopté pour les papiers domaniaux de l'ancien régime aux Archives nationales (série Q).

(77) I N délibérations, fol. 11 v<sup>o</sup>.

(78) Par les instructions du 3 août 1838.

(79) Celle qui concerne le respect des fonds.

restauration, qu'il propose de prendre sur le produit des expéditions. Le 14 février suivant, il déplore que les membres de la commission des Archives (80) ne s'y présentent pas de temps en temps pour juger du travail accompli. Deux jours après, le 16 février 1843, il meurt subitement, âgé de 71 ans.

Ses dernières années ne furent pas des années de confort et il lui fallut toute sa philosophie pour ne jamais perdre le sourire. Voici ce qu'écrivit le Dr Lejeune son arrière-neveu : « Des amis étant allés lui rendre visite pendant l'hiver de 1840 le trouvèrent sur les deux heures après dîner, assis dans son salon en habit à la française (...) avec une couverture sur les jambes ; sa femme lui faisait vis-à-vis, les jambes également couvertes. Il n'y avait pas de feu dans la cheminée et le grand salon peu meublé était glacial. « Vous voyez, dit-il, « j'ai résolu le problème de ne pas avoir froid lorsque le feu vous « incommode. » Le malheureux n'avait pas de bois et son habit à la française était son seul vêtement présentable » (81).

Mareschal était un caractère indépendant et un esprit original, poète mais pas ennuyeux. Sa muse était caustique et légère. Aujourd'hui, on ne trouverait guère dans ses écrits de quoi faire rougir une pensionnaire mais, à l'époque, ils étaient impubliables (82). Aussi ne les publiait-on pas. Les Archives départementales en conservent plusieurs volumes manuscrits inédits, qui mériteraient de voir le jour (83). Toute la philosophie littéraire de l'auteur des *Poèmes érotiques* tient dans ces quelques vers :

« Eloignez-vous, mesdames les bégueules,  
« A l'humeur rèche et d'un esprit rebours,  
« Vous qui grondez et rechignez toujours  
« Comme roquet jappant à larges gueules !  
« Mais vous, beautés faites pour les amours,  
« Sages pourtant, c'est à vous, à vous seules  
« Qu'est adressé mon honnête discours !  
« Vaut-il pas mieux faire un conte pour rire  
« Que de passer tout son temps à médire  
« Dévotement ? »

(80) Bellom, Le Pommellec et Le Gué, conseillers généraux, nommés par le Conseil général le 28 août 1839 (I N délibérations, fol. 11 v<sup>o</sup>, 93 v<sup>o</sup>). Le vœu de Mareschal ne fut exaucé qu'en août 1844, trop tard pour qu'il put s'en réjouir.

(81) *Une famille de médecins*, 1935, p. 285.

(82) Voici, à titre d'échantillon de sa verve, la chute d'une de ses pièces : « Quoi ! mon père, nue ! Oh, non pas. Loin de moi pareille impudence. Toujours fidèle à la décence, J'avais mon bonnet et mes bas ». (*Une fin de confession*).

(83) Arch. des C.-du-N., bibliothèque, ms. 14-19. On s'y est intéressé il y a dix ans : J. BRENGUES, *Un Mareschal... des Mareschal* (Armor, n<sup>o</sup> 21, août 1971, p. 34-35). J. VIER, *La poésie bretonne d'expression française*, t. I, (1971), p. 194-196 (coll. « Les Classiques bretons »).

Mathurin Sicamois, d'une famille de Bigorre (84), ancien professeur d'université, fut nommé archiviste par arrêté préfectoral du 24 février 1844 et entra immédiatement en fonctions. Il envoya son premier rapport annuel le 24 août 1844 (85). Dans ce rapport il insistait surtout sur les biens nationaux et proposait pour la première fois le classement de la série Q suivant un cadre inspiré par la législation : 1) Emigrés (par ordre alphabétique des noms de famille), 2) Ventes faites par les districts (lois de 1790, 1791 et an III), au nombre de 3860, 3) Ventes faites par le département (loi de l'an IV), au nombre de 1016, 4) Ventes faites par le département (lois de l'an V, l'an VI, l'an VII et l'an XII), au nombre de 4256. Encore en cette fin de la Monarchie de Juillet, cette série était de loin la plus utilisée.

Tous les autres papiers avaient été « pour ainsi dire mis au rebut », dit Sicamois. Suivant son dénombrement, ils comptaient 38 683 liasses, sacs, registres ou pièces, y compris plusieurs fonds non encore réintégrés (abbayes de Saint-Aubin, Beaulieu et Boquen ; Jacobins et Ursulines de Lamballe ; juridiction de Moncontour ; minutes de notaires).

Le local occupé par les Archives (86) ne convient pas à sa destination. Il est humide, car dominé par les terres du parc de l'Evêché, encombré, peu accessible au public, contigu à des locaux habités et il y a donc un danger d'incendie.

L'année même de son entrée en fonction, le 2 novembre (ou octobre) Sicamois dressa un tableau statistique des archives antérieures à 1790. « Ce travail, dit-il, a mis mes yeux à une épreuve tellement rude, qu'il en est résulté une ophtalmie compliquée, qui m'a forcé de vous demander un congé et d'avoir recours à la science de deux médecins célèbres de Paris (87).

Il s'agissait d'une affiche manuscrite dénombrant 158 registres et 1 365 liasses, soit 1 523 articles, qui devaient s'étendre sur environ soixante mètres de rayonnages. Cependant, le ministre de l'Intérieur, n'ayant sans doute pas, malgré tous les rapports reçus, une idée très

(84) Né cependant à Saint-Léonard (Haute-Vienne) le 14 décembre 1788. La généalogie de cette famille a été faite par M. Henri Sicamois, qui fut procureur de la République auprès du tribunal de Fontenay-le-Comte jusqu'à l'époque de la suppression de ce tribunal en 1958. Mathurin Sicamois avait habité Versailles pendant dix-sept ans. Il était professeur au lycée de cette ville et capitaine de la garde nationale. Agé de 56 ans, il avait déjà trente-deux ans de services universitaires. Connu de Natalis de Wailly, il avait pratiqué les *Éléments de paléographie* publiés par ce dernier en 1838.

(85) Ce fut le premier rapport annuel détaillé (17 grandes pages). Ceux de Mareschal consistaient en des lettres de deux ou trois pages.

(86) Ancien hôtel dit du Saint-Esprit, acheté par le département sous le nom d'immeuble Bailly le 6 février 1838 (Viénot, notaire) et qui existe encore aujourd'hui. Voir sa photographie dans : *Les Préfectures françaises*, 1953, p. 77-79 (notice par F. Merlet).

(87) Son rapport du 25 août 1845.

précise de l'état des archives, demandait au préfet de lui « envoyer copie des inventaires ou portions d'inventaires au fur et à mesure qu'ils seront terminés ». Il est clair que l'archiviste, cet homme seul, avait encore une lourde tâche de classement à accomplir avant de pouvoir seulement songer à un inventaire. Cependant, pour y parvenir et pour repérer les fonds anciens, il s'efforçait de tirer au clair la structure des anciennes institutions : son rapport de 1845 et surtout son très épais rapport de 1846 contenaient des analyses et des copies des plus importantes chartes des archives des Côtes-du-Nord.

A la fin de 1845 et au début de 1846 les sous-préfectures envoyèrent l'état de leurs archives. Les communes devaient en faire autant peu après.

En 1846, un nouveau local était mis à la disposition des Archives dans l'aile nord de la préfecture (88) et, l'architecte étant malade, Sicamois devait diriger les travaux qui durèrent six mois. L'ancien local, dans une cour de service, était laissé à sa disposition mais ne devait plus servir que pour le pilon (89). A la fin d'août, Sicamois put prendre possession du nouveau local. Le déménagement fut fait en un jour avec l'aide des soldats du 71<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne. Puis cinq soldats « choisis parmi les plus intelligents et les plus capables » travaillèrent de 6 h du matin à 4 h du soir à un premier triage, avec un réfugié polonais Sluzewski (90), sous la direction de l'archiviste. Les archives anciennes (antérieures à 1790) et les archives modernes furent mises dans deux salles différentes. L'archiviste demanda à cette occasion deux tables, un fauteuil, douze chaises, une échelle de meunier. Il acheta 350 cartons à 1.70 F pièce.

Tout cela ne satisfait pas entièrement le ministre qui songeait surtout à ses inventaires. Le 10 juin 1847, la commission des archives écrit pour « que des félicitations lui soient adressées (à l'archiviste) en le priant toutefois de s'occuper de la rédaction des inventaires préférentiellement aux transcriptions de chartes ».

(88) Il s'agit de celle qui fut construite en 1838 et détruite en 1971.

(89) Ce mot désigne l'ensemble des documents destinés à être vendus avec obligation de destruction par le pilon à la charge de l'acquéreur ; parfois, local où sont placés ces documents.

(90) Sluzewski travaillait lui de 6 h du matin à 7 h du soir. En 1847 il tomba d'une échelle et se blessa au pied. Il quitta le service peu après. Comme beaucoup d'émigrés polonais de cette époque, arrivés en France après l'échec des insurrections de 1830-1833, auxquelles il avait participé, le capitaine Sluzewski (Stanislas) appartenait à une famille aristocratique de Posnanie. Né à Ludwinow (Galicie) vers 1800, entré en France le 4 octobre 1836, il séjourna à Paris puis à Saint-Germain-en-Laye et se fixa à Paimpol en septembre 1842. « La conduite de ce réfugié est si régulière, il a des formes si distinguées qu'il m'inspire le plus vif intérêt » écrivait Le Mesl, maire de Paimpol. Le capitaine repartit le 12 avril 1848 pour Posnan, où une nouvelle insurrection venait d'éclater. Il avait aussi à recueillir pour ses enfants les biens de sa femme, comtesse Mecczinska, décédée à Paimpol le 23 décembre 1843 (4 M, réfugiés).

Le rapport du 27 août 1847 commence par un historique de la formation des archives du département depuis 1790. Des recherches dans les archives du service avaient fait découvrir de nombreuses réintégrations à effectuer et elles devaient être obtenues dans les années suivantes, sous la Seconde République.

## VI. LA SECONDE REPUBLIQUE ET L'EMPIRE

(1848-1870)

Dans le rapport annuel qu'il adressa au commissaire de la République (91) en 1848, l'archiviste insista plus encore qu'auparavant sur les réintégrations à effectuer.

Et en effet dès 1850, de nombreux fonds, écartés à tort jusque là des archives départementales, y retrouvèrent leur place. Voici les principaux.

- 1) évêché de Saint-Brieuc (y compris le séminaire et les collégiales) ;
- 2) abbayes de Beaulieu, Bonrepos, Boquen, Saint-Aubin et Coëtmaloen ;
- 3) Augustins de Lamballe, Ursulines de Saint-Brieuc ;
- 4) domaines et fiefs du ressort des bureaux de Saint-Brieuc, Guingamp, Lannion et Quintin.

Vitel, successeur de Sluzewski, travailla à l'inventaire des ventes de biens nationaux. Au début de 1850, il fut remplacé par deux nouveaux employés, Boulanger et Joly (92), qui furent chargés de remanier les séries modernes, afin d'en préparer l'inventaire.

En 1851 les accroissements se poursuivirent par la réintégration des insinuations laïques et ecclésiastiques (93) et par l'entrée d'une collection des registres des assises des Etats de Bretagne.

Enfin, le 8 octobre 1852, une décision ministérielle autorisa à

(91) Ci-devant préfet.

(92) Joly resta peu de temps. Jules Boulanger, qui avait 18 ans lorsqu'il entra aux Archives le 1<sup>er</sup> janvier 1850, fit toute sa carrière dans ce service, jusqu'en 1881.

(93) Remise des bureaux des domaines de Saint-Brieuc et de Tréguier.

transporter du château de Lamballe aux Archives départementales les archives de Penthièvre. Rappelons que ces archives, restées sur place jusqu'à cette date, avaient été restituées à la duchesse d'Orléans le 1<sup>er</sup> juillet 1816 conformément à la décision ministérielle du 6 septembre 1815 (94). Augustin Josse (95), lorsqu'il mourut à Lamballe âgé de 76 ans, le 16 juillet 1833, était garde des archives du domaine privé du Roi (96). Cornillet demanda à lui succéder. En 1852 il était dépositaire des clefs (97). Le décret du 22 janvier 1852 ordonna la vente des biens de la famille d'Orléans. Les scellés furent mis sur les archives, au château de Lamballe, le 16 juillet 1852 (98) et la clef remise au maire de Lamballe par le notaire Cornillet, qui, semble-t-il, avait, au moins officieusement, succédé à Josse.

Le 15 octobre 1852, Sicamois et le maire firent lever les scellés. Malgré les regrets de la ville, qui aurait voulu garder ce précieux dépôt, l'archiviste du département en prit possession le 18 octobre 1852. Le transfert eut lieu du 18 au 22 octobre. Il porta sur 59 registres, 124 liasses, 496 boîtes, 19 plans ou cartes (aujourd'hui 130 mètres de rayonnage). Le rapport annuel du 22 août 1853, habillé d'un beau titre dessiné à l'encre dorée, est un chant de triomphe consacré tout entier à cette magnifique acquisition.

Par arrêté préfectoral du 24 janvier 1853 (99), Sicamois avait

(94) Sicamois estimait que cette décision du gouvernement de la Restauration était illégale comme contraire à la loi du 5 brumaire an V.

(95) Augustin-Jacques Josse, né à Châteaubriant (L.-Inf.) vers 1757.

(96) Le roi Louis-Philippe était fils de la duchesse douairière d'Orléans et petit-fils du duc de Penthièvre. La duchesse sa mère était décédée le 23 février 1821. Par son testament du 6 du même mois, elle avait légué la nue-propriété de son domaine de Lamballe à Charles-Ferdinand-Louis-Philippe-Emmanuel d'Orléans, duc de Penthièvre, son petit-fils. Celui-ci mourut à Neuilly le 25 juillet 1828 laissant pour héritiers ses père et mère, duc et duchesse d'Orléans (pour 1/2) et ses huit frères et sœurs (pour 1/2). Par le décret du 22 mars 1852 le Gouvernement fut substitué à l'ex-roi Louis-Philippe. La famille d'Orléans ne fit aucune difficulté pour laisser à l'Etat la propriété de la totalité des archives existant à Lamballe.

(97) François-Claude Cornillet s'était vu refuser la place de garde des archives du domaine privé du Roi, aussitôt après le décès de Josse, en juillet 1833, mais il avait cependant accès aux archives de Penthièvre depuis 1847 au moins ; il y faisait des recherches. Il mourut à Lamballe le 28 octobre 1853. Les scellés furent mis à son étude et levés en présence du maire, mais en l'absence de Sicamois. On ne trouva pas chez lui de papier provenant du château de Lamballe (lettre du maire, 2 décembre 1853). Cependant, un peu plus tard, le cartulaire de Saint-Aubin et des chartes de plusieurs abbayes furent restituées par ses héritiers. Ces documents figurent dans le recueil des *Anciens évêchés* (t. III, 1864) sous la référence du cabinet Cornillet. Il y eut aussi en 1854 une restitution anonyme de pièces du duché de Penthièvre. Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois est le seul cartulaire du Moyen-Age existant aux Archives des Côtes-du-Nord.

(98) Conformément à l'arrêté préfectoral du 15 juillet 1852.

(99) Un autre arrêté préfectoral, du 31 octobre 1853, nomma membres de la commission des Archives communales MM. de Barthélemy, Gaultier du Mottay, de Bézal, Le Gué et Sicamois. Un troisième, du 9 octobre 1853, forma une commission d'examen des pièces de rebut des archives, composée du secrétaire général et de Gaultier du Mottay, Le Gué, Grangier et Sicamois. Le 18 juin 1855, ce dernier fut nommé inspecteur des Archives communales et hospitalières. Le même jour il fut chargé de rechercher, de concert avec Gaultier du Mottay, les documents appartenant au département dans

été nommé chef de la 3<sup>e</sup> division des bureaux de la préfecture. Cette division avait pour attributions la conservation des archives départementales et communales, de la bibliothèque administrative de la préfecture, des archives des sous-préfectures, des hospices, des maisons de charité et de l'ancien duché de Penthièvre. Ces dernières en effet et les autres adjonctions récentes avaient plus que quintuplé le volume des archives. Elles occupèrent trois salles de l'aile nord de la préfecture. Mais, tandis que le ministre continuait de réclamer avec insistance le début de l'inventaire, ce nouvel apport « pourrait être comparé, dans l'état où il se trouve en ce moment, aux vastes landes de Bretagne, qu'il s'agirait de défricher et de partager ensuite par nature de terrain pour les rendre à l'agriculture » (100). Sicamois proposait un plan (101) pour le classement des archives d'origine privée.

Malgré l'afflux des documents qui entraient constamment aux Archives, de toutes les provenances, Sicamois se résigna à produire six feuilles d'inventaire de la série A en 1855 et se disposa à passer à la série B, tout en sachant que son travail devenait caduc au fur et à mesure de son exécution. Le ministre en réclamait néanmoins la suite, sans relâche.

Il est impossible de citer désormais tous les documents qui furent réintégrés, achetés ou donnés après le chartrier de Penthièvre. Mais les archives de la seigneurie de Matignon méritent cependant une mention : comme celles de Penthièvre elles avaient été restituées à leur propriétaire antérieur (102). Pierre-Ange Texier, l'homme d'affaire de la duchesse de Montmorency, née Goyon-Matignon, en avait repris possession à Saint-Brieuc le 31 août 1814 et les avait transportées à Matignon. En 1856 la veuve de Texier les remit à Gaultier du Mottay, conseiller général, et à l'archiviste, après que le duc eut donné son accord par lettre du 3 février. Le transport se fit en deux voitures à chevaux jusqu'à la préfecture.

Le rapport que l'inspecteur général de Stadler fit au ministre le 17 juillet 1857 (103) nous révèle que le conseiller de préfecture Le-

les archives communales et hospitalières. Le 30 août 1856 fut nommée une commission de publication des lettres de Napoléon 1<sup>er</sup> (Legué, Gaultier du Mottay, Geslin de Bourgoigne, Nimier, Sicamois).

(100) Rapport du 21 août 1854.

(101) Déjà inséré dans son rapport du 27 août 1849.

(102) Les archives de la famille de Montmorency à Matignon avaient été transportées de Matignon à Saint-Brieuc le 11 vendémiaire an VII, puis restituées aux Montmorency, après accord donné par le ministre des Finances le 30 mai 1806.

(103) Arch. nat. F<sup>2</sup> I 369<sup>o</sup>. L'inspection générale des Archives départementales avait été constituée par le décret du 22 juillet 1853. L'inspection de juillet 1857 semble avoir été la première qui eut lieu à Saint-Brieuc.

gué (104) « vieillard extrêmement actif et très zélé pour les archives historiques » classait bénévolement les amas de papiers relégués dans le grenier de la préfecture. Il ne suivait pas toujours la règle du classement par fonds et avait formé une collection d'autographes de personnages célèbres (105). Très entreprenant, il publiait ses découvertes dans les journaux du département et passait pour le véritable auteur de tout le classement des archives aux yeux de ses collègues et même du préfet. Sicamois, au contraire, efficace et désintéressé, avait rédigé des analyses détaillées des chartes du dépôt mais il avait inscrit ses analyses sur l'enveloppe même des originaux, « sans penser qu'en en formant plutôt un inventaire séparé, il en résulterait plus de facilité pour les recherches et aussi plus de profit pour sa réputation ». Se faire une réputation scientifique était bien en effet le moindre souci de cet homme de devoir qui, après avoir bien et longuement servi l'Etat et le département des Côtes-du-Nord, s'éteignit à Saint-Brieuc à l'âge de 70 ans le 12 juin 1858 (106).

L'archiviste adjoint Jules Boulanger, entré aux Archives le 1<sup>er</sup> janvier 1850, définitivement attaché aux archives comme employé principal le 4 septembre 1857, assura l'intérim après le décès de son chef (107).

Dans le rapport annuel qu'il fournit le 3 août 1858 est inséré un état général des fonds avec, pour chaque fonds, l'indication de ses dates extrêmes, de son volume, de son origine, de son classement et de son inventaire. Ce travail est un peu le testament de Sicamois et doit être considéré comme le premier guide des Archives des Côtes-du-Nord. Le dénombrement des liasses aboutit au total suivant :

Archives antérieures à 1790 :	au moins	8 000 liasses
Archives postérieures à 1790 [1789] :		7 300 liasses
		15 300 liasses
Total :	au moins	15 300 liasses

(104) Pierre-François Legué ou Le Gué, né à Uzel le 16 brumaire an V (6 novembre 1796), décédé à Saint-Brieuc le 18 avril 1871. Il était membre du Conseil de préfecture et de la commission des Archives.

(105) Le 27 février 1858, le ministre, tout en exprimant des félicitations pour Legué, exigeait qu'il remit à l'archiviste tous les documents restés entre ses mains. « M. Legué n'a aucun document entre les mains » indique une note au crayon, de mars 1858.

(106) Mme Sicamois, sa veuve, étant décédée à son tour, A. Jougllet, légataire universel de celle-ci, offrit au préfet pour les Archives le 14 avril 1869 un grand portrait de l'archiviste en robe de professeur de l'université. Ce portrait, peint à l'huile et de dimensions 73 x 92 cm, avec son cadre doré de 94 cm sur 110, est signé : « La comtesse de Tott, 1827 ». Il remonte à l'époque où Sicamois était professeur au collège royal de Versailles (depuis lycée). Le peintre Sophie de Tott a peint aussi le portrait du duc de Bourbon (Louis-Joseph), appartenant au musée de Chantilly, et celui du comte d'Artois, passé en vente publique à Londres en 1932 (Bénézit, *Dict. des peintres*, nouv. éd., t. X, 1976, p. 242).

(107) Il lui succéda comme représentant de la compagnie d'assurances Le Soleil, avec le titre d'agent général (Sicamois en était directeur particulier pour les Côtes-du-Nord).

Si l'on tient compte de ce que les liasses contenaient en général à cette époque 100 pièces (108), cela fait 1 530 000 pièces qui devaient occuper environ 150 mètres de rayonnages. Mais il ne s'agissait que des documents qui avaient été au moins dépouillés (109).

Dès le 20 juillet 1858, Paul Pougin, archiviste paléographe de la promotion de 1856 (110) fut nommé pour succéder à Sicamois mais il ne devait entrer en fonction que le 7 octobre. En 1859 il fournit son récolement (15 février), son rapport annuel (1<sup>er</sup> août), prépara un règlement, qui fut sanctionné par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 1859, et subit une inspection générale (août) (111).

Le 1<sup>er</sup> janvier 1860, il fournit encore un rapport spécial sur les archives modernes. Il n'était pas du pays, il n'y resta pas longtemps. Après un séjour très actif à Saint-Brieuc, il donna sa démission dès le 21 avril 1860. Elle fut acceptée le 30 avril (112). Deux arrêtés du même jour chargèrent Jules Boulanger d'assurer l'intérim et d'assister au récolement des archives et des objets mobiliers.

Un des candidats au poste vacant fut Jules Lécuyer, ancien élève de l'école Polytechnique. Le Préfet ne souhaitait pas le nommer au poste sollicité. Il écrivait confidentiellement au ministre le 24 avril 1860 : « Les renseignements que j'ai pu obtenir sur son compte le représentent comme un homme d'imagination, d'esprit aventureux, qui a continuellement changé de direction et de position depuis sa sortie des écoles et qui, probablement, ne pourrait pas s'astreindre au travail méthodique et aride d'un classement d'archives » (113). Le préfet ne tenait guère non plus à un élève de l'École des chartes : « Les Archives des Côtes-du-Nord forment un dépôt très riche, très précieux, dont le classement nécessite un long travail (...); les jeunes gens qui ont l'habitude de la vie de Paris ne vont qu'à regret en

(108) Rapport de l'I.G. de Stadler (17 juillet 1857).

(109) Le dépouillement consistait, semble-t-il, à reconnaître le fonds auquel se rattachait chaque registre ou dossier et, au besoin, chaque pièce.

(110) Isidore-Paul Pougin, né à Paris le 23 mars 1835.

(111) Rapport de l'I.G. Wey (22 août 1859) : « Il y a lieu d'adresser (...) quelques félicitations à M. l'Archiviste. (...) Ces sortes d'encouragement sont indispensables, quand l'archiviste rédige, comme ici, les rapports du préfet (...) Il ne peut se complimenter lui-même et, si l'on n'y suppléait, il serait à jamais frustré de toute marque d'approbation ».

(112) Pougin mourut à Paris le 7 mai 1902, sans avoir, semble-t-il, exercé d'autres fonctions dans l'administration des archives. Pendant son court séjour à Saint-Brieuc, il eut le temps, le 12 mai 1859, d'intervenir auprès de son maître, Léon Lacabane, à la demande du Vte d'Amphernet, inspecteur des Postes dans cette ville, afin que les armes d'Amphernet fussent peintes dans une des salles des croisades du musée du château de Versailles (Bibl. nat., ms. lat., nouv. acq. 1667, fol. 6). Ce fut fait en 1861 (salle I).

(113) Jules Lécuyer (Quintin 1814-Piérin 1862) avait en effet l'esprit plus tourné vers la littérature et la philosophie que vers la science. Sa bibliographie a été donnée par Henri Huerre dans : Soc. d'émul. des C.-du-N., t. LXXXV, année 1956, p. 143-145. Depuis est paru : X. TILLET, *Jules Lequier ou le tourment de la liberté*, Paris et Bruges, Desclée de Brouwer, 1964, 211 p., 12 x 19 cm.

province et ils n'y acceptent des fonctions que comme pis-aller et en attendant mieux. » Bref, le candidat désigné fut Jules Lamare, professeur d'histoire au lycée de Saint-Brieuc (114).

Ce dernier fut nommé par le préfet le 7 mai 1860 et entra en fonction le 1<sup>er</sup> juillet suivant (115). Son récolement, daté du 7 juillet, recense 2 876 registres et 8 721 liasses ou cartons, qui devaient occuper très approximativement 500 mètres de rayonnages. Puis il s'occupa du remaniement des séries modernes, en commençant par la série K déjà abordée par Pougin. Quant à la série L, c'était toujours le domaine de Legué, secrétaire général. Boulanger, lui, avait classé la série N et les archives de la commune de Lamballe. Au reçu du rapport annuel d'août 1860, le ministre recommanda de hâter le remaniement en cours des séries modernes afin de reprendre prochainement la rédaction des inventaires sommaires. L'année suivante Lamare reçut pour directive de s'occuper personnellement de la partie ancienne en laissant la partie moderne aux soins de ses auxiliaires (116). C'est ce qu'il fit. Comme les séries A, C, D étaient déjà inventoriées et leur inventaire imprimé, il entreprit de classer la série B et, en 1864, il en aborda l'inventaire. En août 1866 paraissait, en un demi-volume in-4° l'inventaire des séries A à D, précédé d'une introduction. En 1867 Lamare entamait la rédaction de l'inventaire de la série E (fonds de Penthievre).

De 1862 à 1865 (117), l'archiviste, aidé de Gaultier du Mottay, visita les sous-préfectures, les communes et les hôpitaux, les recettes des domaines, les greffes des tribunaux, mais ces visites avaient moins pour but l'inspection des archives de ces établissements et services que la réintégration des documents appartenant au département. Le travail des archives modernes continuait d'avancer et l'inspecteur général Bertrand (118) pouvait écrire le 9 novembre 1867 : « parmi les dépôts d'archives confiés à mon inspection je n'en ai pas encore trouvé un seul qui l'emporte sur celui du département des Côtes-

(114) Né à Saint-Brieuc le 22 avril 1827.

(115) Non chartiste, Lamare dut passer l'examen d'archiviste le 30 octobre 1860 devant une commission dont faisait partie Léon Lacabane, directeur de l'École des chartes, aussi chargé en 1842-1844 et depuis le 25 mars 1858 de la vérification des titres produits pour les admissions d'armoiries au musée des Croisades de Versailles. La nomination de Lamare fut approuvée par le ministre le 13 nov. 1860.

(116) L'un était Boulanger qui fit un premier classement de la série V en 1865, l'autre Eveillard, un expéditionnaire, dont l'emploi aux Archives fut supprimé en 1865.

(117) Une première série de tournées avait été faite par Sicamois en 1855-1859.

(118) Martin Bertrand-Lacabane était le fils adoptif et fut l'héritier de Lacabane, qui, en 1860, avait fait passer à Lamare son examen d'archiviste. Sur Bertrand-Lacabane, qui fut vraisemblablement le plus jeune des inspecteurs généraux des Archives (à trente-quatre ans) et devint ensuite archiviste du département de Seine-et-Oise, on peut lire : J. LEVRON, *Les Archives de Seine-et-Oise de 1790 à 1967*, p. 13-15. Plus tard, Bertrand-Lacabane donna à la Bibliothèque nationale un « fonds Lacabane » concernant la vérification des titres de croisade, dont son père adoptif s'était occupé pour le musée de Versailles jusqu'au 2 août 1870 (Bibl. nat., ms. lat., nouv. acq. 1664-1668).

du-Nord par la propreté, la régularité symétrique de l'installation, la scrupuleuse exécution du règlement, le zèle éclairé et le soin minutieux des employés à remplir leurs fonctions dans les moindres détails ».

Le tome premier de l'inventaire sommaire fut mis en vente en 1869 (bien qu'il porte la date de 1866, qui est celle du premier demi-volume). L'archiviste prévoyait un second volume pour la fin de E et F, un troisième pour G, H et I et un simple catalogue pour les séries modernes. Nous verrons que ce programme ne put être suivi. En attendant Lamare livrait aussi au Conseil général un catalogue général des archives, véritable guide, qui fut imprimé dans le volume des *Procès-verbaux des séances* de cette assemblée (session ordinaire de 1868, p. 285-324).

En août 1870, Lamare adressa son dernier rapport au préfet de l'Empire. Il rendait compte de son travail d'inventaire qui avait porté sur la suite du fonds de Penthièvre. Par malheur, toute une partie, qui se rattachait aux seigneuries traitées dans le volume précédent avait été omise. Il fallut les rejeter à la fin. Lamare continuait de constater qu'il fallait tout classer avant de commencer un inventaire. Les fonds de famille, notamment, et la série Q lui livraient encore de nombreux fonds féodaux, qui devaient être insérés à leur place dans la série E avant que l'inventaire ne puisse être poursuivi. Dans les séries modernes, un employé auxiliaire remaniait la série O et classait les dossiers dans l'ordre alphabétique des noms de commune. Les dons continuaient d'affluer.

Mais, peu après, Lamare fut mis en congé ; voici dans quelles circonstances : l'archiviste avait conservé, avec l'accord du préfet, son emploi de professeur au lycée jusqu'en 1865 puis il avait été mis en congé d'inactivité par le ministre de l'Instruction publique, ne gardant que son emploi aux Archives. En octobre 1870, il demanda le renouvellement de son congé de professeur et le gouvernement, ayant d'autres soucis (119), ne lui donna pas de réponse. Mis par le préfet en demeure d'opter, il sollicita alors un congé comme archiviste pour reprendre ses cours d'histoire. Il faut ajouter (120) que Boulanger, qui avait déjà assuré deux fois l'intérim, espérait succéder à Lamare mais il n'avait pas la qualification nécessaire (121) et son espoir fut déçu.

Lamare quitta son service aux Archives le 31 octobre 1870.

(119) Paris était en état de siège.

(120) Un rapport de l'I.G. Wey (6 septembre 1873) fait connaître les dessous de cette affaire.

(121) Voici comment le qualifie l'inspecteur général : « auxiliaire laborieux et utile dans la mesure de son instruction première ».

## VII. DE 1870 A 1914

Pour remplacer Lamare au pied levé, le « préfet du 4 septembre » nomma un journaliste de Saint-Brieuc nommé Victor Perdoux. Celui-ci ne semble pas avoir pris une très grande part au travail des archives. Il laissa plutôt le service à Boulanger qui classait maintenant les séries anciennes. Il envoya cependant, de Pontivy, son rapport annuel le 22 octobre 1871 (122). Déjà Lamare avait été réintégré dans ses fonctions d'archiviste, le 1<sup>er</sup> octobre, et continuait aussitôt de faire imprimer le second volume de l'inventaire, pendant qu'un expéditionnaire revoyait et triait les séries O et V et que l'archiviste avait aussi à faire face à d'importants versements de la Préfecture.

Moins payé que les autres chefs de divisions, Lamare avait demandé que son traitement fut aligné sur les leurs. Boulanger, jaloux, suggéra à un conseiller général de l'opposition que son chef bénéficiait toujours de deux traitements, comme professeur et comme archiviste. C'était faux, mais on le crut et la demande n'aboutit pas. En conséquence de quoi, Lamare s'abstint de proposer une augmentation pour son auxiliaire. L'inspecteur général Wey, dans son rapport du 6 septembre 1873, se montra favorable à la demande de Lamare, mais, chez celui-ci, le cœur n'y était plus. Il donna sa démission le 3 décembre 1873 et quitta le service, cette fois définitivement, le 31 décembre. Lorsqu'il s'en alla, le dépôt était en ordre et propre, rien n'était abandonné hors de sa case, toutes les entrées étaient aussitôt classées (123). Lamare devint percepteur à Plérin où il continua ses travaux historiques (124).

Une nouvelle succession s'ouvrait. Boulanger, bien que non bachelier, songeait toujours à l'obtenir et s'était créé des appuis pour l'éventualité d'une vacance (125), mais le préfet, dès le 8 janvier 1874, nomma au poste d'archiviste Dauphin Tempier. Ce non-breton,

(122) On a aussi de lui une lettre du 28 décembre 1870, par laquelle il attirait l'attention du préfet sur une cheminée fissurée, d'où s'échappaient des jets de fumée pouvant endommager les papiers (4 N préfecture, travaux). Le même inconvénient avait été signalé par Pougin en 1858.

(123) Rapport de l'I.G. Wey (6 septembre 1873).

(124) Jules Lamare, qui avait publié en 1866 dans les mémoires de la *Société d'émulation des Côtes-du-Nord* (p. 65-94) son étude sur *Le collège de Saint-Brieuc du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle*, sortit son principal ouvrage, *Histoire de Saint-Brieuc*, en 1884 et mourut dans cette ville le 14 mai 1885. L'*Histoire de Saint-Brieuc* a été réimprimée en 1975 et reste la meilleure qui ait été écrite.

né à Saint-Etienne le 4 novembre 1844, était archiviste paléographe, comme le furent ses successeurs. Il était sorti de l'École des chartes au début de 1873. On lui accorda l'augmentation qui était refusée à Lamare, mais, comme l'inspection des archives communales n'avait toujours pas été rétablie, il aurait à prendre 300 F sur ses appointements pour faire des tournées.

En 1874, l'inspecteur général dut se rendre à l'évidence : « A mesure qu'on avance dans les classements, on retrouve des pièces qui auraient dû être comprises dans la partie de l'inventaire déjà imprimée » et il en concluait que « la division par série n'avait pas été faite avec tout le soin désirable », alors que l'archiviste, en publiant contre son propre avis des inventaires précipités et prématurés, n'avait fait que suivre des instructions formelles renouvelées avec insistance.

« Dans la série A, écrivait le ministre, on a mal à propos séparé du fonds du domaine royal les petites seigneuries qui lui étaient annexées (...). L'inventaire de la série B doit être pour le moment laissé en suspens. Les juridictions qui la composent n'ont pu être qu'imparfaitement réunies (...). Pour la série C (...) les papiers de la Commission intermédiaire ont été rangés avant ceux des États de Bretagne. Cette interversion sera corrigée... etc. » (125)

On s'apercevait un peu tard qu'aucune publication n'était possible tant que l'ensemble des archives d'une période n'était pas classé dans sa totalité. Pourtant quelques feuilles furent encore tirées après cette date, un volume (le second) fut distribué en 1896. Aujourd'hui, il faut bien constater que les classements concrétisés par les deux volumes d'inventaires sommaires et plusieurs autres feuilles tirées mais non distribuées ont, en quelque sorte, injecté une dose de curare aux fonds. Pour une exploitation scientifique de ces fonds, par l'informatique ou par les méthodes traditionnelles, il faudrait bien un jour considérer les inventaires imprimés comme périmés et reprendre tous les classements.

En attendant, Tempier reprenait du moins le classement des archives anciennes encore épargnées par l'inventaire et particulièrement des séries E, G et H. Il terminait aussi un classement de la série L. Il reprit en 1877 les inspections d'archives communales interrompues depuis 1866 (126).

En 1880, il obtint des tribunaux de Guingamp, Lannion et Saint-Brieuc le versement déjà autorisé par décision ministérielle du 25

(125) Lettre ministérielle du 6 octobre 1874.

(126) Les inspections d'archives communales et hospitalières avaient fonctionné pendant trois ans de 1862 à 1865.

septembre 1876 (cour royale de Lannion et nombreuses juridictions seigneuriales, minutes de notaires). La même année, cinq salles du deuxième étage de la préfecture furent mises à la disposition des Archives. En 1880 également, Tempier, à la suite des observations du ministre, reprenait la rédaction de l'inventaire de la série E. En 1881 il rendait compte de la situation des archives des sous-préfectures.

En 1882 entrant aux Archives départementales, avec la collection Odorici, « une grande quantité de parchemins et de papiers anciens dont on ne soupçonnait pas l'existence », alors que « l'arrondissement de Dinan n'est représenté aux Archives départementales que par un petit nombre de fonds incomplets ». C'est en effet le moment de rappeler qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle le département n'avait jamais pu faire entrer aux Archives départementales les documents réunis par le district de Dinan. On trouvera plus loin les noms des collections dans lesquelles on peut reconnaître des éléments de ces fonds.

En 1883 Tempier décrivait ainsi les locaux des Archives. 1) Premier étage de l'aile sud : bureau de l'archiviste, salle de travail pour le public et huit salles contenant les documents à conserver indéfiniment, 2) deuxième étage de l'aile sud sous les combles : versements, 3) troisième étage du bâtiment central : papiers des greffes et collection Odorici.

Le 20 mai 1884, le ministre dénonçait l'interruption de la rédaction de l'inventaire de la série E (depuis avril 1881) et celle des inspections d'archives communales (127), mais les recherches et communications, de plus en plus nombreuses, accaparaient désormais une bonne part du temps du personnel et puis il fallait bien faire un sort aux nouvelles entrées.

Quant à Tempier, il signalait un début d'incendie, se plaignait aussi de l'humidité régnant dans deux salles situées en contre-bas des jardins de l'évêché et concluait à la nécessité d'affecter aux Archives une construction spéciale. Une décision de principe fut prise à ce sujet par le Conseil général le 15 avril 1890. L'architecte Angier fournit, en août 1890, un projet de nouveau bâtiment et, en avril 1891, deux nouvelles études. Elles ne furent pas retenues. D'autres projets furent présentés par les architectes Morvan et Ollivier. Enfin le projet de Morvan fut adopté le 27 août 1896 et la construction commença en février 1897.

En 1896 fut publié un demi-volume d'inventaire (le premier du

(127) Ces deux griefs se renouveleront presque chaque année par la suite (voir par exemple les lettres ministérielles des 1<sup>er</sup> avril 1888, 23 avril 1888, 20 juin 1900, 26 mars 1904, 26 mai 1906, 27 mai 1907 et 22 mars 1910).

tome II). Ce devait être le dernier inventaire publié. En 1897 entra aux Archives le fonds du comté de Plélo et de la baronnie de Pordic (don du marquis d'Audiffret-Pasquier). En 1899 avait lieu le premier dépôt de minutier notarial, celui de M<sup>e</sup> Huet, notaire à Saint-Brieuc (128).

Le nouvel immeuble des Archives fut provisoirement reçu en août 1898 et le déménagement des collections commença le 5 septembre. Il était à peu près terminé dès juillet 1899. Mais la réception définitive du bâtiment n'intervint que le 21 septembre 1900.

Le 20 juin 1900 une lettre signée du directeur général des Archives Gustave Servois prescrivait à Tempier de reprendre la publication de l'inventaire maintenant que l'installation dans le nouveau bâtiment était terminée et l'archiviste se remit aussitôt à ce travail. La copie qu'il produisit fut imprimée mais les cahiers ne furent jamais brochés ni publiés.

En 1906 Tempier commençait de remanier la série Q (biens nationaux). En 1907, il recevait 8401 registres de formalités versés par les receveurs de l'Enregistrement et remontant à 1693.

Il décéda aux Archives le 29 juillet 1910 dans la petite chambre qu'il habitait et dont la tradition du service nous a gardé le souvenir (129).

Charles Desages (130), choisi parmi plusieurs candidats tous archivistes paléographes, fut nommé conservateur des Archives départementales par arrêté préfectoral du 18 août 1910. Il prit ses fonctions à Saint-Brieuc au mois de septembre.

Dès le début, Desages fut considéré comme un étranger : « méridional que l'on préféra au chartiste breton Lencot [Lanco], très désigné pour ce poste délicat ». « Le successeur de M. Tempier est un *viltansou* (131), duquel il est impossible d'obtenir le moindre renseignement (...) Il a presque chassé tout le monde des Archives (132). Telles sont les amabilités que lui sert le *Fureteur breton* (133). Les Français surtout s'ils venaient du sud de la Loire avaient alors du mal à être acceptés et bien accueillis dans les Côtes-du-Nord.

(128) Ce dépôt est antérieur de 29 ans à la loi du 14 mars 1928 concernant les dépôts de minutiers notariaux.

(129) C'est aujourd'hui une bibliothèque destinée à certains périodiques, au-dessus du bureau du directeur.

(130) Comte Charles Desages, né à Tracy-le-Mont (Oise) le 11 septembre 1880 ; archiviste paléographe de la promotion de 1907, archiviste municipal de Bourges.

(131) *Viltansou* (pluriel) désigne en breton les revenants ou mauvais esprits.

(132) Sans doute afin de pouvoir travailler sans être dérangé.

(133) *Le Fureteur breton*, 1911 (juin-juillet), p. 203.

Son récolement du 21 juin 1911 fit apparaître que beaucoup de lots n'étaient pas classés. Ils figuraient sous les appellations de paperasses, rebuts ou autres. Desages s'efforça de les examiner et de leur faire un sort et il s'occupa particulièrement de la série L (période révolutionnaire).

La santé de sa famille vivant dans l'Isère l'obligeait à d'assez longues absences. Dès 1913 il demandait un poste qui le rapprochât des siens.

#### VIII. DE 1914 A 1940

La guerre venue, Desages fut mobilisé le 22 février 1915 comme archiviste du service de santé de la XI<sup>e</sup> région militaire à Nantes avec le grade d'adjudant d'administration. Il fut démobilisé le 26 mars 1919. Le 25 octobre 1919, il fut nommé conservateur des Archives de Seine-et-Marne et quitta les Archives des Côtes-du-Nord le 30 octobre 1919 (134).

Maximilien Courtecuisse (135) fut alors nommé conservateur des Archives départementales des Côtes-du-Nord par arrêté préfectoral du 3 mars 1920.

En 1921 reprirent les inspections des archives des sous-préfectures, des communes et des hôpitaux, qui avaient été interrompues pendant la guerre. Par la loi du 11 mai 1921, l'archiviste départemental devint fonctionnaire d'Etat, nommé par le ministre de l'Instruction publique, après avis du préfet. En janvier de la même année, des pierres tombales et des fragments de sculpture qui étaient autrefois déposés autour de la bibliothèque municipale et dans les dépendances du lycée et qui ornaient la cour des Archives depuis la construction du nouveau bâtiment en 1899 furent transférés au musée. Le service des Sites et celui des Monuments historiques furent tous deux attribués aux Archives de février au 1<sup>er</sup> août 1921.

(134) Il était bibliothécaire archiviste à la Section historique de l'Etat-major général de l'Armée lorsque l'honorariat de conservateur des Archives départementales des Côtes-du-Nord lui fut conféré par un arrêté du préfet de ce département en date du 26 août 1920. Il mourut à Paris, chevalier de la Légion d'honneur, le 15 décembre 1960.

(135) Né le 24 août 1882 à Lille (Nord), licencié-es-lettres, archiviste paléographe de la promotion de 1911, conservateur de la bibliothèque, des archives et des musées d'Abbeville. Il avait servi dans l'artillerie, comme brigadier, pendant la Guerre et avait été démobilisé le 3 mars 1919 un an avant sa nomination à Saint-Brieuc.

Les 17-20 mai 1923 furent vendus à Saint-Brieuc des livres et documents provenant de la collection du Cte de Kergariou à la Grand'ville en Bringolo. Parmi les nombreux documents achetés par les Archives dans cette circonstance, un manuscrit inédit de la Très Ancienne Coutume de Bretagne, daté de 1476, mérite d'être particulièrement signalé (136).

Avant de quitter Saint-Brieuc, l'archiviste avait donné à l'impression, conformément aux ordres reçus, les dernières feuilles qui furent tirées de l'inventaire sommaire de la série E, une feuille du répertoire numérique de la série L et deux du répertoire numérique de la série C. Aucun de ces trois volumes ne parut jamais et, à partir de ce moment, on renonça définitivement aux inventaires sommaires.

C'est de cette époque aussi que datent l'installation de l'électricité dans la salle de lecture et dans le bureau de l'archiviste et d'un palan, qui ne put jamais être utilisé.

Courtecuisse, atteint d'épuisement nerveux, dut prendre un congé de trois mois à partir du 10 août 1922.

Le 31 décembre 1924 prirent fin ses fonctions dans les Côtes-du-Nord et il fut nommé archiviste départemental du Var (137). Pendant l'intérim, qui dura cinq mois, Eugène Morisot, expéditionnaire, assura seul le service (138).

Trois candidats se présentèrent pour succéder à Courtecuisse. L'un d'eux, Robert Barroux, fut nommé par le ministre le 22 janvier 1925 mais peu après, le 9 mars 1925, il fut mis en disponibilité pour convenance personnelle sans avoir pris possession de son poste à Saint-Brieuc.

Sur un autre candidat, « les renseignements (...) sont favorables au point de vue conduite et moralité (...). Il passe ses loisirs en compagnie d'ecclésiastiques et il suit presque journalièrement les offices religieux. On le considère comme un sympathisant d'Action française, de ce fait que, le 23 février 1923, à la réunion publique organisée à Brest (139) par le comité de défense laïque et dans laquelle prit la parole M. Painlevé, ancien président du Conseil, il fut remarqué dans le groupe des camelots du Roi et des cléricaux rassemblés pour faire de l'obstruction ». Il ne pouvait convenir à l'administration.

(136) A. RAISON DU CLEUZIQU, *Un manuscrit inconnu de la Très Ancienne Coutume de Bretagne et son premier possesseur François de Ploesqueltec, seigneur du Boisriou* (Soc. d'émul. des C.-du-N. Bull. et mém., t. LV, année 1923, Saint-Brieuc, 1924, p. 63-77).

(137) Il mourut dans ce département à Roquebrune-sur-Argens le 12 mars 1954.

(138) Eugène Morisot, ancien maréchal des logis de gendarmerie, est entré aux Archives le 9 janvier 1912 et il a été admis à la retraite le 1<sup>er</sup> juillet 1927, après avoir été un collaborateur précieux pour mes trois prédécesseurs immédiats.

(139) Où il était archiviste de l'arrondissement maritime.

Cependant l'homme qu'on lui préféra n'était pas un rouge non plus. Ce fut François Merlet. Représentant la troisième génération d'une dynastie d'archivistes d'Eure-et-Loir (depuis 1852) dont le premier était né à Vannes et originaire de Vendée, François Merlet quitta Chartres en 1925 pour venir faire à Saint-Brieuc tout le reste de sa carrière.

Il prit la direction des Archives des Côtes-du-Nord le 1<sup>er</sup> juin 1925. Parmi les nombreux travaux auxquels il consacra son temps de 1925 à 1940, on citera tout particulièrement :

— la réception et le classement de plusieurs dons anonymes dont il sera plus amplement parlé à propos des Archives de l'ancien district de Dinan ; des dons de Mme Le Fer de la Gervinais, du Cte de la Motte-Vauvert, de Mme Allenou, de M<sup>e</sup> Edouard Bienvenüe, avocat à Saint-Brieuc, du Dr Sagory, maire de Moncontour, de M. Huon de Kermadec, de Lamballe ;

— l'achat du chartrier de Kernabat ;

— la réception du dépôt de M. Picquet, de Corseul, et du dépôt amiable, par le maire de Lanloup, d'un des plus anciens registres de baptêmes de Bretagne (1467-1505) (140) ;

Tous ces fonds sont inventoriés dans le rapport annuel imprimé de l'archiviste.

En 1936, François Merlet publia le *Répertoire numérique des fonds judiciaires et pénitentiaires de la période révolutionnaire 102-231 L*.

Il reçut aussi plusieurs versements importants des greffes des tribunaux, des bureaux d'enregistrement, etc. Il les classa ou fit classer sous sa direction et en dressa ou fit dresser un bordereau servant de répertoire.

Comme le dépôt manquait de place à la suite de ces entrées massives indispensables, Merlet dégagea de la place en faisant équiper de rayonnages les combles du bâtiment des Archives, en faisant monter des bibliothèques aux extrémités des épis à tous les étages et, lorsque ces moyens dilatoires devinrent insuffisants, en faisant construire une aile neuve, qui fut reçue provisoirement le 25 février 1939.

Lorsque vint la guerre, Bertrand, le second employé des Archives, fut affecté au service des Réfugiés le 1<sup>er</sup> septembre 1939. L'archiviste

(140) Deux seulement sont plus anciens en France, ceux de Roz-Landrieux (I.-et-V.) 1451 et de Savenay (L.-Atl.) 1465. F. MERLET, *Note sur les plus anciens registres paroissiaux des Côtes-du-Nord* (Soc. d'émul. des C.-du-N. Bull. et mém., t. LX, année 1928, Saint-Brieuc, 1929, p. 111-130). J. LEVRON, *Les registres paroissiaux et d'état-civil en France* (Archivum, vol. IX, année 1959, Paris, 1961, p. 55-100).

fut mobilisé comme capitaine d'artillerie et Colas, premier employé, assura seul le service des Archives pendant six mois. Il fallut fermer à titre provisoire les Archives au public du 15 septembre 1939 au 21 janvier 1940.

## IX. LES DERNIERES ANNEES

(DEPUIS 1940)

Le capitaine Merlet fut remis à la disposition du ministre de l'Education nationale à compter du 1<sup>er</sup> mars 1940 et reprit aussitôt ses fonctions à Saint-Brieuc.

En 1940 une grande partie du local des Archives fut occupée par des services de guerre : fichier des réfugiés, prisonniers de guerre, soins gratuits aux mutilés, archives du greffe de première instance ; mais, en 1941, tous ces services sauf les archives du tribunal quittèrent le bâtiment de la rue du Parc, qui fut remis presque entièrement à la disposition des Archives départementales.

La période de guerre donna l'occasion à Merlet de passer dans toutes les communes pour vérifier les lots de papiers préparés pour la récupération et de réintégrer ainsi des documents pour les Archives départementales.

Lors de la libération de Saint-Brieuc, il y eut peu de dégâts dans le bâtiment des Archives : seulement de nombreuses vitres brisées sur la façade sud, par suite de l'explosion des munitions que les Allemands firent sauter, dans le parc de la Préfecture, le matin du 4 août 1944, au moment de quitter la ville.

En octobre 1946, neuf caisses d'archives, qui avaient été mises à l'abri en 1942 au château d'Ussé (Indre-et-Loire), en même temps qu'une caisse de la Bibliothèque de la ville, firent retour à Saint-Brieuc.

En 1947 fut installée une chaudière à mazout qui permit de chauffer l'ancien bâtiment pour la première fois pendant l'hiver 1947-1948. Le chauffage fut étendu à l'aile neuve en 1951. La lumière électrique fut installée dans le dépôt en 1952.

Parmi les principales entrées reçues par François Merlet pendant

cette période, il faut mentionner tout particulièrement : le don provenant de l'abbé Le Coz, recteur de Kerien (9 octobre 1943) ; celui d'Edouard Mauger, imprimeur à Lannion (14 septembre 1945) et surtout le legs du chanoine Lemasson (12 août 1946 et 21 novembre 1949).

Les classements eurent lieu surtout dans les séries M, O, S et V, par les soins de François Lapous et Jacques Toupin. Ces classements se concrétisèrent par la rédaction de répertoires numériques, dont celui de la série S (travaux publics), œuvre de François Merlet, fut commencé d'imprimer en 1951 (141). Ce répertoire était accompagné d'une précieuse table des noms de lieux où étaient indiquées pour chaque commune les modifications de son territoire au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles. En outre, mon prédécesseur avait rédigé un instrument de travail indispensable pour la consultation des séries S et O, mais qui ne fut pas imprimé ; ce travail, demeuré au stade du dactylogramme, fournit les notices de chaque route à numérotation nationale ou départementale depuis l'an VIII avec l'indication des modifications subies dans sa numérotation, dans son tracé et dans les traverses des communes, depuis sa création jusqu'à sa suppression.

Mon savant prédécesseur François Merlet, grièvement blessé à Nantes dans un accident de la circulation le 24 mai 1956, y mourut le 8 juin.

Henri-François Buffet, directeur des Archives d'Ille-et-Vilaine, a été chargé du contrôle des Archives des Côtes-du-Nord pendant l'interim à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1956 et jusqu'à mon arrivée à Saint-Brieuc le 8 avril 1957.

Le nom de cet ami regretté termine presque ce récit (142). Je laisserai en effet à mes successeurs le soin de raconter et de commenter ma gestion et les conditions de travail qui furent les miennes et celles de mes collaborateurs (143). Mais je tiens à faire ici une mention toute spéciale de deux d'entre eux : M. Jacques Toupin, secrétaire de documentation, entré dans le service le 15 décembre 1941 et qui a assuré en premier le fonctionnement du dépôt en 1956-1957 sous le contrôle de Henri Buffet (144), et Mlle Rault Maison-neuve, entrée aux Archives le 1<sup>er</sup> avril 1943.

(141) Il ne parut qu'en 1957.

(142) Henri-François Buffet, conservateur en chef des archives de la région de Bretagne, est décédé à Rennes le 3 janvier 1973. Il a laissé entre autres ouvrages *En haute-Bretagne. Coutumes et traditions d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord gallèles et du Morbihan gallo au XIX<sup>e</sup> siècle* (1954), qui intéresse pour une grande part le département des Côtes-du-Nord.

(143) Depuis que ces lignes ont été écrites, M. Alain Droguet, archiviste paléographe, m'a succédé comme directeur des Services d'archives des Côtes-du-Nord à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1981.

(144) M. Toupin a été admis à la retraite à partir du 5 février 1979.

X. LE SORT DES ARCHIVES ANTERIEURES A 1790  
REUNIES DANS LE DEPOT DE L'ANCIEN DISTRICT  
DE DINAN

Nous avons vu plus haut que des papiers de l'administration du district de Dinan avaient été envoyés à l'administration départementale en l'an V. Mais les papiers et parchemins anciens réunis dans le dépôt du district restèrent sur place. Une partie d'entre eux au moins était répandue sur les pavés de l'église des Jacobins au début de l'an IV. Ce dépôt était alors sous la responsabilité des ex-administrateurs du district, dont le président avait été Charles Néel.

Il passa ensuite, à partir de l'an VIII, sous la responsabilité du sous-préfet de Dinan. Le préfet du département réclama à plusieurs reprises à ce fonctionnaire, du 9 juillet 1817 au 21 mars 1818, un rapport sur ces papiers puis leur envoi à Saint-Brieuc, en application de la loi du 5 brumaire an V. Mais ce fut sans succès.

En 1845, la correspondance reprit sur ce sujet : le préfet demanda un rapport sur les archives de la sous-préfecture par une lettre du 17 septembre 1845 suivie de trois rappels. Le sous-préfet était alors Charles Néel (145), le même qui avait déjà été responsable de ces archives sous la Convention comme président du district. Celui-ci finit par répondre, le 16 janvier 1846, qu'« il existait un certain nombre de vieux cartons, provenant des temps reculés de l'administration, renfermant une grande quantité de pièces sans analogie entre elles, dans un désordre complet, paroissant au surplus ne présenter que peu ou point d'intérêt et pouvant conséquemment être considérées comme papiers inutiles, sinon tout à fait, du moins à peu près ; toutefois il convient peut-être de les conserver ».

Le 5 février 1848, à 4 heures du matin, un incendie éclata dans le cabinet des archives de la sous-préfecture de Dinan et tous les papiers contenus dans ce cabinet furent détruits (146). Selon un rapport du sous-préfet en date du 1<sup>er</sup> septembre 1853, aucun document antérieur à 1790 ne se trouvait alors à la sous-préfecture (147).

La suite prouve que, s'il y eut des papiers de l'administration du district détruits dans l'incendie de 1848, du moins les archives anciennes remises au

(145) Sous préfet de l'Empire, des Cent-Jours et de la Monarchie de juillet, Charles Néel de la Vigne occupait ce poste à Dinan sans interruption depuis 1830. Auparavant il fut maire de Dinan de l'an IX à 1807 et député de 1815 à 1820. Il était né dans cette ville (paroisse Saint-Sauveur) le 18 novembre 1762.

(146) 3 T Archives : lettre du capitaine commandant la gendarmerie des Côtes-du-Nord.

(147) Cependant l'inspecteur général des Archives Francis Wey y découvrait en 1859 un cahier des délibérations du général de la paroisse de Mégrit pour 1785 et prescrivait de l'envoyer aux Archives départementales. La prescription ne paraît pas avoir été observée car le cahier n'est pas aujourd'hui à sa place dans 2 G.

district pendant la Révolution restèrent entre les mains de Charles Néel de la Vigne. Celui-ci avait été sous-préfet de Dinan jusqu'au 7 avril 1846 mais il se défendait, paraît-il, de détenir ces archives comme fonctionnaire public : il s'en affirmait légitime propriétaire pour les avoir achetées, *par intermédiaire*, afin de les arracher aux flammes, « destination qui leur était assignée » (148).

Il faut dire, à la décharge des collectionneurs du début du XIX<sup>e</sup> siècle, que, jusqu'à la Monarchie de juillet, les archives publiques étaient rarement considérées par l'administration comme une source de l'histoire. Les particuliers qui s'approprièrent des archives publiques en perdition avaient le sentiment très justifié de les sauver. Ainsi la ville de Dinan, dont Néel fut maire de l'an IX à 1807, a-t-elle perdu elle aussi presque toutes ses archives anciennes, en dehors de sa collection de registres paroissiaux (149).

L'ancien sous-préfet mourut à Dinan le 2 septembre 1851, sans héritier, laissant pour légataire universel son petit-neveu Bélêtre-Viel et faisant de nombreux legs charitables ou d'intérêt public (150).

Ni les testaments de Charles Néel (28 septembre 1846-30 janvier 1851), ni ses *Souvenirs* (terminés en 1848 et relus, avant publication, par Odorici), ni la brochure de Baboneau (4 juin 1860) ne font la moindre allusion à ces papiers (151). Cependant ils se trouvèrent bien dans sa succession puisque, peu avant le 30 juin 1852, une grande partie d'entre eux, au moins, avait été achetée *de seconde main* par Mahéo, membre de la Société archéologique des Côtes-du-Nord, demeurant à Dinan. Mahéo fit, pour les vendre, une démarche auprès de l'évêque, qui transmit la proposition au préfet. Un long marchandage s'en suivit avec l'archiviste Sicamois : Mahéo comptait vendre à leur valeur marchande les pièces dont il s'estimait propriétaire, tandis que l'archiviste, qui n'ignorait pas l'origine de ce fonds, ne voulait entendre parler que d'une indemnité plus modique. Sicamois ne rencontra pas dans cette affaire le même succès que dans tant d'autres négociations qu'il avait menées à bonne fin pour le département. Belêtre-Viel, conseiller général et maire de Dinan, petit-neveu de Néel de la Vigne et son exécuteur testamentaire, intervint pour faire aboutir la négociation, mais ce fut sans succès.

Le dialogue commencé avec Sicamois continua avec ses successeurs Pougin et Lamare. En 1860, le vendeur demandait 300 F. Le 10 octobre 1862, Lamare en offrait 200. Depuis la première lettre de Mahéo (1852), dix ans avaient passé sans résultat.

Mathurin Mahéo, peut-être malade car il mourut à Dinan le 22 octobre 1865 « commis négociant », avait dès le 6 août de cette année cédé sa collection à Auguste Brisebarre, originaire de Dinan, archiviste généalogiste à Nantes. Celui-ci proposait au préfet non plus une vente mais un échange de ces archives contre certains imprimés qui l'intéressaient : listes d'émigrés, listes d'électeurs, listes du jury. Était-ce pour se constituer un fichier de clients éventuels à contacter ? Quoi qu'il en soit, l'affaire n'eut, semble-t-il, aucune suite et, bien des années plus tard, les débris de ces fonds se trouvaient chez des bouquinistes, notamment à Paris.

(148) 3 T Archives, lettre de Mahéo, 24 juillet 1852.

(149) Voir ce que dit à leur propos Luigi Odorici dans les *Etrennes dinannaises pour 1854-1855*, p. 119.

(150) A. BABONEAU, *Mémoire explicatif sur l'emploi des legs de M. Néel de la Vigne en faveur de la Ville de Dinan*, Dinan, 1860, in-4°, 59 p.

(151) Dans ses *Souvenirs* (p. 259) il exprime seulement l'intention de laisser en dépôt aux archives de la ville de Dinan ses croix de chevalier et d'officier de la Légion d'honneur (3 octobre 1832 et 18 mars 1846) et ses lettres de noblesse (17 février 1815).

Certains furent achetés par Robert Oheix, avocat, et conservés par lui dans sa propriété de la Ville-aux-Veneurs, commune de Trévé (Côtes-du-Nord). A sa mort, survenue à Savenay (Loire-Atlantique) le 23 avril 1904, toutes les collections qu'il avait réunies échurent à son fils l'érudite André Oheix (152).

André Oheix, s'il publia de nombreux articles historiques, ne semble pas s'être intéressé particulièrement au pays de Dinan. Avant de partir pour la guerre, le 1<sup>er</sup> août 1914, il offrit à l'abbé Auguste Lemasson, de Lancieux, « plusieurs liasses de documents concernant une trentaine de paroisses de la région de Dinan, achetées autrefois par son père (Robert Oheix) chez un bouquiniste parisien » (153).

L'abbé Lemasson tira le meilleur parti de ces dossiers et peut-être d'autres documents de même origine pouvant lui être parvenus par un autre canal (« Nous en avons recueilli quelques pièces éparses chez des bouquinistes à Paris », écrit-il à propos des fonds des paroisses de l'ancien district de Dinan (154)) : il s'en servit pour écrire son *Histoire du pays de Dinan* (2 vol., 1925-1926), ouvrage dans lequel toutes les paroisses de ce pays ont une notice d'histoire ecclésiastique pour la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le début du XIX<sup>e</sup>. Quand il n'en avait plus besoin pour la rédaction de ce livre, il les offrait au fur et à mesure, presque toujours anonymement, aux Archives des Côtes-du-Nord.

Il est bien probable que les nombreux dons anonymes concernant des papiers de l'Ancien Régime de la région de Dinan, qui furent faits aux Archives départementales dès 1923 et jusqu'au 14 décembre 1938, proviennent de ce donateur, bien que son nom ne figure, pendant cette période, que sur un don de l'exercice 1923-1924 (entrée n° 17). En tout cas, cela est certain pour les dons des 6 avril 1926, 23 mai 1927, 7 mai 1928 et 14 décembre 1938, contenant des pièces des paroisses de Brusvily (1771), le Quiou (1729), Langrolay (1748), la Landec (1723), Vildé-Guingalan (1782), Pleslin (1737) et de la commune de Créhen (an II). On sait, en effet, que ces pièces se trouvaient auparavant dans la collection de l'abbé (155).

Pourquoi l'abbé Lemasson préféra-t-il se dessaisir de ces documents sous forme anonyme. Fut-ce par modestie ? Ou bien à cause de la façon irrégulière dont elles avaient échappé jadis aux archives publiques ? Ou encore le donateur craignait-il une réclamation abusive de la part des paroisses concernées ou, du moins, des paroisses modernes qui leur avaient succédé ? Quoiqu'il en soit, cet anonymat n'a plus de raison d'être aujourd'hui et peut être levé.

L'abbé Lemasson, nommé chanoine honoraire par décision épiscopale publiée le 12 juillet 1935, mourut à Saint-Brieuc, dans la maison de retraite du Carmel, le 25 mai 1947. Il avait légué aux Archives départementales ses notes et sa collection de documents originaux. Une grande partie y entra dès le 12 août 1946. Les livres de la bibliothèque du chanoine avaient été légués à la Bibliothèque municipale de Dinan. M. Laurent, conservateur de cette

(152) Y. GUILLON, *La Vie et l'œuvre d'André Oheix, érudit et historien breton (1882-1915)* dans les Bulletins et mémoires de la Soc. archéol. du dép. d'Ille-et-Vilaine, t. LXXIX, 1976, p. 111-117. M. le conseiller Guillon a bien voulu nous indiquer la chronologie de Robert Oheix et nous faire visiter ses archives de la Ville-aux-Veneurs, où un examen plus minutieux permettrait peut-être de retrouver une correspondance relative à l'achat de cette collection.

(153) A. LEMASSON, *Hist. du pays de Dinan*, t. 1<sup>er</sup>, 1925, p. 99. André Oheix ne revint pas de la guerre : nommé sergent le 26 décembre 1914, il fut porté disparu à Vienne-le-Château (Marne) le 14 juillet 1915 (acte transcrit à Trévé). Arch. des C.-du-N., R tirage au sort, classe 1902, arr. de Loudéac.

(154) A. LEMASSON, *ouvr. cité*, t. 1<sup>er</sup>, 1925, p. 435.

(155) Même *ouvr.*, t. 1<sup>er</sup>, 1925, p. 184, 306, 424, 434 ; t. II, 1926, p. 53, 166, 217.

bibliothèque, mit à part les pièces d'archives et les remit aux Archives départementales le 21 novembre 1949.

\*  
\* \*

Il faut maintenant essayer de suivre le sort d'une autre partie du même dépôt après le décès de Néel de la Vigne (1851). Ce dernier, dont il a été question plus haut, avait un excellent ami en la personne du colonel de la Lande (156), qui « se dévoua à l'étude de l'histoire » et mourut à Plumaugat le 17 juin 1828. Il avait laissé une fille unique, Marie-Louise-Alélaïde-Aimée Delalande, qui épousa à Dinan le 10 septembre 1845 Luigi Odorici. Le moment est venu de préciser la chronologie de ce collectionneur.

Luigi Odorici, né à Reggio Nell'Emilia (Italie) le 3 mars 1809, était dans son pays professeur de littérature. Arrêté comme insurgé, il s'échappa des mains des gardes qui le transféraient de Parme à Modène et passa à Lyon, où il obtint le 1<sup>er</sup> mai 1833 des officiers supérieurs italiens réfugiés dans cette ville une attestation de sa position d'émigré politique. Le 2 mai, il se présenta au préfet du Rhône, qui l'expédia au dépôt de réfugiés de Moulins. Il y arriva le 6 mai. Le dépôt fut dissous le 9 juin 1833 et les réfugiés furent, selon les cas, expulsés du royaume ou envoyés en Bretagne. Odorici partit pour les Côtes-du-Nord le 20 ou le 21 juin. Pendant les années qui suivirent, il écrivit une grammaire italienne et traduisit Silvio Pellico et Taverna. Il professait aussi les belles-lettres mais il avait peu d'élèves (157).

Odorici obtint enfin la place stable à laquelle il aspirait lorsqu'il fut nommé bibliothécaire de la ville de Dinan par arrêté municipal du 1<sup>er</sup> juin 1841 (158). A cela s'ajouta l'emploi de conservateur du musée le 5 mars 1843 (159). Pour cet établissement, un catalogue, dressé en 1849 par Odorici, fut publié en 1850 (160). Ce fut à la sollicitation d'Odorici que Néel de la Vigne légua à la bibliothèque et au musée de sa ville sa bibliothèque personnelle et une somme de 10000 F (161).

Odorici travailla aussi à l'histoire de Dinan : il publia, de 1847 à 1854 sous le titre d'*Etrennes dinannaises*, un annuaire administratif, industriel et historique, dont la première année parut pour 1848 et la dernière pour 1854-1855. En 1857 il publia à Dinan chez le même éditeur, Jean-Baptiste Huart, ses *Recherches sur Dinan et ses environs* (162). Il déclare dans sa préface qu'il a travaillé assidûment à cette œuvre pendant sept ans (donc depuis 1850), ayant tenu, dit-il, à « utiliser les nombreux documents inédits que depuis longtemps (il était) heureux d'avoir sauvés de l'oubli et arrachés à l'ignorance et au vandalisme » (163).

(156) NÉEL DE LA VIGNE, *Souvenirs*, p. 202-204.

(157) Tous ces détails nous sont fournis par son dossier de réfugié (M police).

(158) ODORICI, *Recherches sur Dinan*, 1857, p. 473, n. 1. Le maire était alors Louis Leconte, oncle à la mode de Bretagne du poète Leconte de Lisle.

(159) La bibliothèque et le musée archéologique furent respectivement ouverts au public le 19 juin 1842 et le 29 juin 1845 (4 T bibliothèques, le maire de Dinan au préfet des C.-du-N., 23 sept. 1851).

(160) ODORICI, *Recherches sur Dinan*, p. 474-475.

(161) Même *ouvrage*, p. 478. Nous avons vu que, vers 1848, Odorici avait relu avant publication les *Souvenirs* de Néel de la Vigne. On dit aussi qu'il les avait lui-même écrits sous la dictée de l'auteur (*Union malouine*, 19 février 1882, p. 3).

(162) VIII-636 p. in-12.

(163) *Ouvr. cité*, p. I.

On serait tenté de faire un rapprochement entre cet italien et son compatriote, l'illustre mathématicien Libri, membre de l'Institut et inspecteur général des bibliothèques, condamné par contumace à Paris le 22 juin 1850 pour des vols de livres imprimés ou manuscrits et d'autographes dans des bibliothèques publiques. Libri avait six ans de plus qu'Odorici ; tous deux étaient originaires de l'Italie du nord : Libri était né à Florence à un peu plus de cent kilomètres de Reggio Nell'Emilia, lieu de naissance d'Odorici, et l'Emilie touche la Toscane, patrie de Libri. Tous deux étaient professeurs et ils s'étaient réfugiés en France à la même époque et pour les mêmes raisons. Mais l'analogie s'arrête là et tout amalgame entre ces deux personnages serait abusif : Libri passait à juste titre pour un véritable génie des mathématiques, ayant publié dans cette science de nombreux travaux, depuis son *Mémoire sur la théorie des nombres*, qu'il publia en 1820, alors qu'il avait dix-sept ans, jusqu'à son *Histoire des sciences mathématiques en Italie depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle* (4 vol., 1838-1841). Malheureusement, c'était aussi un voleur et sa brillante carrière fut courte : en février 1848, il s'enfuit à Londres et ne reparut plus en France jusqu'à sa mort en 1869. Odorici fit une carrière beaucoup plus modeste mais il garda toujours l'estime des Dinannais. Il mourut à Dinan le 13 février 1882, après avoir rendu beaucoup de services à la ville comme conservateur de la bibliothèque et du musée, comme membre du bureau de bienfaisance, comme éditeur du journal *Le Dinannais* (164). Et surtout sa collection n'était pas formée d'éléments dérobés dans les archives publiques. Venant sans doute de Néel de la Vigne, elle avait été sauvée de la destruction et conservée par Odorici.

Voici ce qu'écrivait de cette collection l'archiviste Tempier dans son rapport annuel de 1882 : « M. Luigi Odorici, réfugié italien, bibliothécaire et conservateur du musée de Dinan depuis quarante-cinq ans, est mort dans cette ville au mois de février dernier. Outre une riche bibliothèque et de belles collections céramiques, géologiques et minéralogiques, sa succession comprenait une grande quantité de parchemins et de papiers anciens dont on ne soupçonnait pas l'existence et qui me furent signalés par M. le secrétaire général de la préfecture, en tournée de révision. Dans un premier voyage à Dinan, j'examinai rapidement ces pièces, entassées dans le plus grand désordre, et je ne tardais pas à me convaincre que leur acquisition serait une bonne fortune pour le département. En effet, l'arrondissement de Dinan n'est représenté aux Archives départementales que par un petit nombre de fonds incomplets et il importait, dans l'intérêt du dépôt, de saisir cette occasion unique de combler de nombreuses et regrettables lacunes. Je m'empressai donc, fort de votre agrément, Monsieur le Préfet, de traiter avec les héritiers (165) et de transporter à la préfecture toute la collection ».

D'après le catalogue qui fut dressé de cette collection, on peut affirmer qu'une partie notable, au moins, des pièces qui la composaient provenaient du dépôt de l'ancien district de Dinan : elle comprenait en effet des fragments de fonds d'abbayes, de couvents, de paroisses, de seigneuries, de juridictions et de familles de l'est du département. Toutes ces pièces furent ainsi réintégrées

(164) Arch. des C.-du-N., J fonds Besnard de la Vieuxville, faire-part ; *Union malouine et dinannaise*, 19 février 1882, article nécrologique de J. Bazouge.

(165) D'après le faire-part de décès, ces héritiers étaient Gaetano, Luisa et Rosalina Odorici, frère et sœurs du défunt. Celui-ci avait perdu en 1850 et 1866 ses fils appelés tous deux Luigi (états civils de Dinan et de Lancieux). Dans quelles conditions se fit le traité entre les héritiers Odorici et le département ? On ne le sait pas exactement mais il semble bien que la collection fut acquise à titre gratuit.

dans les séries anciennes des Archives départementales, comme le furent plus tard, à partir de 1923, les documents sauvés et restitués par l'abbé Lemasson.

Ces débris précieux font regretter davantage la masse aujourd'hui égarée, dont ils proviennent, car les Archives des Côtes-du-Nord n'ont récupéré ainsi qu'une petite partie de ce qui aurait dû leur revenir.

## XI. CONCLUSION. LACUNES ET RICHESSES DU DEPOT DES ARCHIVES DES COTES-DU-NORD

Une conclusion se dégage de tout ce qui précède : les archives des Côtes-du-Nord sont loin de posséder tout ce qui aurait dû leur échoir ; il y a eu des pertes irréparables.

Pour l'Ancien Régime, on citera surtout les papiers antérieurs à 1790 réunis à Rostrenen et à Dinan et concernant ces deux districts. Le premier dépôt aurait été brûlé par les Chouans lorsqu'ils occupèrent Rostrenen en janvier 1800 et ce fut un grand dommage pour l'histoire de la Cornouaille du nord ou Poher (166). Quant aux archives du dépôt du district de Dinan, le chapitre précédent a montré que bien peu d'entre elles entrèrent tardivement aux Archives départementales avec les collections Odorici (1882) et Lemasson (1923-1949).

Pour la période révolutionnaire (1790-1800), outre les papiers du district de Rostrenen, qui semblent avoir suivi le sort des documents d'Ancien Régime réunis dans cette ville, on eut à déplorer la perte d'une partie du fonds du département, lors de l'incendie de la préfecture en 1805 et cet incendie causa aussi des dégâts importants dans l'état civil du pays de Loudéac (collection du greffe du tribunal de Loudéac).

Parmi les documents plus récents, il faut indiquer que certains d'entre eux ont été détruits à la préfecture, au lieu d'être versés aux Archives, faute de place pour les recevoir dans le dépôt départemental. Cela s'est produit à différentes époques. Il en est de même du service départemental de l'Équipement, qui, contrairement au décret du 21 juillet 1936, a ses archives propres et qui a rarement versé les pièces les plus intéressantes, telles que les plans. Sous ce rapport, le *Répertoire numérique de la série S (travaux publics)* est très décevant, cette série ne contenant pas tous les documents qu'elle aurait dû recevoir.

Quant aux dépôts d'archives communales et notariales, ils sont, eux aussi, très incomplets. Dans les archives communales, l'incurie de certains maires — le mot n'est pas trop fort — avait causé de nombreuses pertes avant l'application des lois autorisant ou prescrivant leur dépôt aux Archives départe-

(166) On peut suppléer, en partie seulement, les documents perdus au moyen des aveux rendus au Roi devant la barre royale de Carhaix (Arch. de la Loire-Atl., Chambre des comptes de Bretagne, B 1070-B 1127) et d'archives privées.

mentales : ces pertes ont eu lieu spécialement lors des déménagements de mairie. Les collections de délibérations municipales sont rarement complètes, les dossiers souvent inexistant, les états civils, même ceux du XVI<sup>e</sup> siècle, sont introuvables dans certaines communes où ils existaient il y a quelque dix ou vingt ans.

Les inspections d'archives communales par le directeur des Services d'archives du département — outre qu'elles constituent un moyen de sauvegarde dispendieux et inefficace — ne peuvent pas, en raison du faible effectif des Archives départementales, être assurées aussi souvent qu'il le faudrait. Le manque de place s'oppose à l'entrée de dépôts importants. Et cela est vrai, aussi, des dépôts des notaires : je n'ai pu faire entrer que quinze minutes de 1961 à 1972, ce qui, avec le fonds départemental (versement des tribunaux) et les deux dépôts reçus en 1899 et 1955, ne forme qu'une faible partie des archives des 106 études et 12 offices existant aujourd'hui dans les Côtes-du-Nord.

Tel qu'il est et malgré ses lacunes, le dépôt des Archives des Côtes-du-Nord ne laisse pas d'être très riche. Il suffira de citer la série H (abbayes, prieurés, couvents, commanderies, hôpitaux), contenant des pièces originales à partir du XI<sup>e</sup> siècle. Cette série et la série G (évêchés, chapitres, paroisses, chapelles) ne sont pas très souvent consultées parce qu'elles ne possèdent pas de répertoire numérique imprimé, mais elles sont classées sommairement et en partie répertoriées. Dans la série G, il faut mentionner tout particulièrement les fonds des paroisses, entrés nombreux aux Archives départementales, grâce à la compréhension de l'autorité épiscopale et à la collaboration de M. le chanoine du Cleuziou, archiviste de l'évêché, et de M. Toupin, adjoint d'archives (167).

Enfin des dons d'archives privées, en grand nombre, sont venus enrichir les archives du département depuis que l'archiviste Sicamois a obtenu, en 1853, la cession du chartrier du duché de Penthièvre. Ce duché couvrait en 1790 une grande partie du département, de Lamballe à Plestin, et ses archives peuvent être utilisées pour l'histoire d'environ cent cinquante paroisses (168).

Ainsi, malgré les pertes qu'il a subies, malgré l'absence de certains fonds importants, le dépôt des Archives des Côtes-du-Nord constitue-t-il pour le chercheur et pour l'étudiant une mine pratiquement inépuisable d'informations de toute sorte sur le passé et le présent du département. Ses richesses déjà grandes s'accroîtront encore lorsque, par suite de la construction d'un nouveau dépôt, elles trouveront la place nécessaire pour recevoir les nombreux fonds publics ou privés qui attendent d'y entrer.

Régis de SAINT-JOUAN.

(167) Un article de l'*Annuaire et calendrier liturgique 1979* (Diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier, p. 244-245) recommande le dépôt des archives paroissiales aux Archives départementales.

(168) Le seul chartrier des Côtes-du-Nord qui soit comparable à celui de Penthièvre bien que moins important est celui du duché de Lorge, encore aujourd'hui à Quintin (archives privées du Cte Jean de Bagneux). Le duché de Lorge, redevenu comté de Quintin de 1780 à 1790, s'étendait en effet sur environ vingt-cinq très grandes paroisses.

## TABLE DES MATIERES

I. L'origine des Archives du département (1790-an III)	3
II. Les archives des districts (1790-an IV) — Dépôt de Saint-Brieuc. Dépôt de Broons. Dépôt de Dinan. Dépôt de Guingamp. Dépôt de Lamballe. Dépôt de Lannion	5
III. Vers le rassemblement des papiers publics à Saint-Brieuc (an IV-an VIII) .....	10
IV. Les archives de la préfecture sous l'Empire et la Restauration (an VIII-1830) .....	14
V. L'œuvre de la Monarchie de juillet (1830-1848) ....	20
VI. La II <sup>e</sup> République et le second Empire (1848-1870) ..	26
VII. D'une guerre à l'autre (1870-1914) .....	33
VIII. Nouvel entre-deux-guerres (1914-1940) .....	37
IX. Les dernières années (depuis 1940) .....	40
X. Le sort des papiers du dépôt du district de Dinan (an IV-1949) .....	42
XI. Conclusion. Lacunes et richesses du dépôt des Archives des Côtes-du-Nord .....	47

---

Les Presses Bretonnes - Saint-Brieuc

N° d'impression : 1781 — Dépôt légal : Mai 1982